

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Simon Antich, M. Vincent Daher, M. Giuseppe Di Salvo, M. Alain Fischer, M. Yannick Hanifi, Mme Sevinc Sönmez

Assistent à la séance :

Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif

308-22.10
Entrée en matière
Fr. 8'950'000.--

Lancy Tennis-club - Transformation et rénovation du club-house et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement

p. 1064

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

7) Motions – Résolutions

- a) Motion du groupe PDC-VL « Pour préserver le parc Chuit et renforcer la valeur sportive et culturelle du projet de Genève Montagne » (M072-2022) **p. 1072**
- b) Motion du groupe des Verts « Pour une alimentation saine et durable » (M074-2022) **p. 1079**

8) Pétitions

- Pétition « Pour allouer des locaux sécurisés et propices au travail de nos enfants » (PE073-2022) **p. 1085**

RAPPORTS DE COMMISSION

9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 306-22.09 **Arrêté** Rénovation et transformation de la villa Rapin – Crédit de construction – Rapport de la Commission des travaux, séance du 3 octobre 2022 (Mme Caroline MONOD) et rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 (M. Matthieu JOTTERAND) **p. 1087**
Fr. 3'670'000.--
- b) 303-22.09 **Arrêté** Aménagement du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'étude et de construction – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 4 octobre 2022 (Mme Kristine BEUN) **p. 1090**
Fr. 600'000.--
- c) 305-22.09 **Arrêtés** Chantiers divers – Bouclage des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés – Rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 (M. Matthieu JOTTERAND) **p. 1092**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission conjointe de l'environnement et du développement durable et de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 20 septembre 2022, rapporteur Mme Kristine BEUN
Présentation de l'étude UNIGE « Résilience climatique du territoire lancéen » **p. 1095**
- 11) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 20 septembre 2022, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) Clôture du crédit d'investissement pour le réaménagement du parc Louis Bertrand et annonce de dépassement concernant le crédit d'investissement pour le réaménagement extérieur de l'école des Palettes **p. 1096**
- b) Divers
- 12) Commission des travaux, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 3 octobre 2022, rapporteure Mme Caroline MONOD
Economies et pénurie d'énergie – Point de situation **p. 1098**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

- 13) Commission des travaux, séance du 3 octobre 2022, rapporteure Mme Caroline MONOD
Divers
- 14) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 4 octobre 2022, rapporteure Mme Kristine BEUN
Présentation de l'inventaire des chiroptères et de l'étude de la trame noire à chauves-souris **p. 1100**
- 15) Commission des finances, séance du 5 octobre 2022, rapporteur M. Matthieu JOTTERAND
a) Présentation de la péréquation intercommunale **p. 1102**
b) Divers
- 16) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 octobre 2022, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
a) Information sur les zones 30 km/h en lien avec la LMCE (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) **p. 1102**
b) Présentation de la mosaïque urbaine et consultation PDCOM **p. 1103**
c) Projet de patinoire à Trèfle-Blanc – point de situation **p. 1103**

POINTS FINAUX

- 17) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2023
- 18) Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Couto : bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ouvre la séance du 20 octobre 2022. Je vous remercie, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'insérer vos cartes de vote et de mettre vos natels en silencieux. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Je tiens à excuser quelques personnes : une personne d'entre nous a démissionné, il s'agit de Mme Adam et j'excuse l'absence de M. Hanifi, M. Fischer, M. Daher, M. Di Salvo et Mme Sönmez.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : en premier lieu, je souhaitais féliciter l'organisateur de la Vogue de Lancy, c'était un événement intéressant et personnellement j'ai particulièrement aimé l'exposition « Lancy, un cas d'école(s) ».

Je tiens aussi à remercier les membres de la direction du groupe folklorique portugais "Coração do Minho de Genève", en particulier le président de l'Assemblée M. Luis Marques et le président de la direction M. Antonio Ferreira, pour l'amabilité qu'ils ont eu de m'inviter à leur spectacle, en tant que Président de ce Conseil, pour représenter les autorités politiques de notre commune. Pour information ce groupe a son siège dans notre commune.

J'ai aussi été invité par le football-club du Grand-Lancy en ma qualité de président bien sûr, la direction m'a fait connaître l'histoire du club et a offert un livre édité pour commémorer les 50 ans de leur existence et qui peut être consulté au secrétariat. Il m'a aussi été demandé de voir la possibilité de le proposer à la bibliothèque de Lancy, si c'est possible de l'intégrer avec l'ensemble des livres qui sont à disposition des lecteurs qui fréquentent la bibliothèque.

Nous avons aussi reçu une brochure sur le métier de ramoneur, elle est en trois langues, l'allemand, le français et l'italien.

Nous avons reçu l'information que deux pétitions circulent dans notre commune dont nous avons eu connaissance. L'une intitulée « pour un îlot de fraîcheur : sauvagardons notre quartier contre un mastodonte de béton écrasant le Temple du Petit-Lancy et son écriin de verdure ». Cette pétition a été adressée au Conseil administratif et sera traitée par celui-ci.

Une autre pétition nous est parvenue après la séance du Bureau, « pour des conditions raisonnables de la température de l'eau de la piscine de Marignac ». Elle sera analysée lors du prochain Bureau du Conseil municipal.

Nous avons aussi reçu la lettre de démission de Mme Adam. Je passe la parole à notre Secrétaire, M. Haas, pour procéder à la lecture de la lettre de démission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Haas :

« Objet : Démission de ma fonction de conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les conseillers et conseillères municipaux,
Chers Collègues,*

Après 15 ans à siéger dans cet hémicycle, je me vois dans l'obligation de démissionner de ma fonction. En effet, il est temps pour moi de clore le chapitre de la politique communale.

Depuis ma naissance, la Ville de Lancy m'a apporté un équilibre afin que je puisse grandir en étant « bien à Lancy » et j'ai fait mon possible pour porter ces valeurs dans mes différents mandats de conseillère municipale.

Malheureusement, à ce jour, Lancy n'était pas en mesure de continuer à offrir ce que je cherchais pour le développement de mes enfants. J'ai donc dû chercher ailleurs.

C'est donc non sans peine que j'ai dû faire le choix de quitter la commune.

Je vous laisse prendre acte de ma démission.

En espérant vous recroiser dans les manifestations lancéennes, je vous présente Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Nathalie ADAM-VERGAIN »

M. Couto : merci M. Haas. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, vous avez reçu sur vos tables le Compte rendu administratif et financier 2021. Vous pourrez noter que sa mise en page, en forme, ainsi que des informations synthétiques sur chacun des services, ont été revues par rapport à l'année passée. C'est toujours une mine d'informations sur l'ensemble de l'activité, c'est une obligation légale par la Loi sur l'administration des communes et nous vous en souhaitons bonne lecture.

Seconde communication, vous indiquer qu'après la publication du plan de mesures en matière d'énergie, suite à la mise en place de la task force pénurie voulue par le Conseil administratif, nous sommes maintenant dans la mise en œuvre de ces différentes mesures, leur suivi, le bilan progressif qui pourra être fait de ces différentes mesures et nous entamons une réflexion autrement plus compliquée qui est celle de déterminer un plan de continuité des prestations en cas de délestage, de coupure d'électricité, voire de blackout complet puisque les autorités cantonales et fédérales nous enjoignent à nous y préparer. Donc nous avons commencé cette réflexion, nous tiendrons bien entendu informée à intervalles réguliers la Commission des travaux de ces mesures.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

La troisième communication : vous avez reçu sur CMNet la réponse à la question écrite du groupe des Verts sur les mesures énergétiques.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE070-2022 déposée par M. Petite pour le groupe des Vert.e.s lors du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2022

Etat des lieux des potentiels d'économie d'énergie sur la Ville de Lancy

Question

Le Groupe des Vert.e.s se pose la question des éventuelles économies d'énergie qui pourraient être réalisées sur le territoire lancéen de manière immédiate, partant du principe que l'énergie économisée aujourd'hui est celle qui ne nous manquera pas cet hiver

Réponse

Dès le mois de septembre, le CA a mis en place une task force réunissant les principaux protagonistes en lien avec l'énergie : le STE, le SE, le SDS, le SPPS, le SFI, la régie Brun, et d'autres encore. Le SAT et le SCC sont également mobilisés afin de structurer l'information et la communication.

Le GT a ainsi établi un vaste plan d'action détaillant pas moins de 46 mesures de toute ampleur et toute nature, visant à rationaliser et économiser les consommations énergétiques.

Le plan de mesures a été présenté à la Commission des travaux ouverte à l'ensemble du Conseil municipal le 3 octobre dernier et des communiqués de presse ont été publiés le 3 et le 7 octobre 2022, il est également disponible sur le site de la Ville de Lancy.

Le Conseil administratif a également officiellement adhéré à la campagne fédérale « L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas ».

Concernant la piscine de Marignac, l'utilisation du gaz pour chauffer le bassin olympique durant la saison hivernale 2022-2023 a été proscrite. Seule l'utilisation du pellet est maintenue, la température de l'eau du bassin olympique plafonnée à 20°C maximum, la nage en combinaison néoprène. D'autres bassins intérieurs ont élargi leurs horaires.

Un suivi énergétique est mis en place afin de vérifier les économies effectives réalisées.

Enfin, divers canaux de communication sont activés parallèlement (le Lancéen, intranet, courriers, flyers, réseaux sociaux, etc.) afin d'informer le plus largement possible toutes les personnes concernées (citoyen-ne-s, employé-e-s, locataires, entreprises, associations utilisatrices, etc).

La task force continue de plus ses travaux en travaillant sur un plan de continuité des prestations en cas de délestage ou de coupure d'électricité.

Monsieur Alain ERETZIAN demeure à votre entière disposition pour tout complément d'information: m. a.erezian@lancy.ch; tél. 022 706 15 03.

Mme Moyard : la dernière information est la réponse à la question de Mme Bonvin Bonfanti faite au dernier Conseil municipal concernant les lieux où il était possible d'allaiter. Après quelques vérifications, il y a des endroits pour allaiter dans l'ensemble des crèches de la commune, à savoir il y aura bien sûr pour Bac et Rambossons qui sont en cours de construction, il y a également pour toutes les crèches qui sont déjà construites. Il n'y a pas d'espaces dans les garderies, pour des questions de place, l'espace est très restreint dans les garderies pour toute

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

une série de choses. Il n'y a pour l'instant pas d'espace allaitement au service de la petite enfance mais c'est en projet. Et il n'y a pas d'autres endroits pour l'instant sur la commune, au niveau des infrastructures publiques, mais je suis certaine que vous connaissez toutes et tous l'application « Mamamap » qui fait état des différents lieux possibles pour allaiter, à la fois dans les structures publiques, privées, partout avec une réflexion territoriale et donc il y a certainement d'autres endroits qui n'appartiennent pas à la Ville de Lancy mais qui sont situés sur la commune.

M. Bonfanti : juste un élément concernant la Mosaïque urbaine, vous rappeler que le vernissage a eu lieu ce lundi et que l'exposition consacrée à la consultation publique sur le PDCom aura lieu jusqu'au jeudi 17 novembre, avec trois tables ouvertes. Je vous conseille vivement d'y aller parce que la section de l'aménagement du territoire a fait un très gros travail et c'est vraiment très intéressant, vous allez pouvoir redécouvrir le travail que vous avez réalisé, pour certains, depuis 7 ans.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Lancy Tennis-club – Transformation et rénovation du club-house et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 8'950'000.--) (308-22.10)

=====

M. Couto : quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer concernant l'entrée en matière.

Mme Rosales : le groupe Socialiste votera majoritairement contre ce projet et cette entrée en matière parce que ce projet suscite des inconforts chez nous. D'abord, c'est un projet à Fr. 9 millions, alors que nous avons voté un crédit d'étude de Fr. 300'000.--. On n'imaginait donc pas cet ordre de grandeur. Toutefois dans les points positifs, il est à la pointe de la technologie, des enjeux environnementaux, encore qu'il prévoie des bulles pour continuer à jouer en hiver, c'est un peu contradictoire en termes d'enjeux énergétiques. Ce projet nous paraît aussi problématique parce que nous ne voyons pas l'intérêt pour la Ville de Lancy d'effectuer un tel financement, en particulier une somme aussi importante pour un bâtiment quelconque, dénué d'intérêt patrimonial et sans fonction particulière. De plus une convention a été signée en 2004 et se révèle bien en défaveur de la Ville de Lancy qui ne perçoit pas de droits de superficie. Ce projet confirme cette problématique et l'accentue, d'autant que certains devoirs du Tennis-club, tels que la bulle, incombent dans ce projet à la Ville de Lancy. Nous avons évoqué l'année passée la problématique des loyers du restaurant perçus par le Tennis-club sans qu'on comprenne la nature des relations contractuelles. Rien n'indique que ce projet tient compte des remarques effectuées en Commission des finances et en Commission des sports l'année dernière. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet en l'état et refusons l'entrée en matière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Mme Fernandez : en ce qui concerne le groupe des Vertes et des Verts, il est vrai que le montant de quasiment Fr. 9 millions pour ce club de tennis nous a pour le moins estomaqué. Toutefois, étant donné la richesse des solutions proposées, le nombre de documents et après un long débat, je ne vous le cache pas, qui n'est pas passé loin de refuser l'entrée en matière, nous avons décidé d'entrer en matière et de prendre le temps de discuter de ce projet en commission. Nous soutiendrons donc l'entrée en matière et le renvoi en commission avec de grosses attentes et probablement pas un avis très favorable sur ce montant-là en tout cas.

Mme Gachet : je souhaitais juste vous annoncer le pourtour du projet de manière à pouvoir vous présenter les enjeux du programme qui vous est présenté. Au niveau historique, il faut savoir que la question de la rénovation, on parle toujours du club-house, mais il n'y a pas que le club-house, c'est l'ensemble du périmètre qui est pris en compte dans ce crédit. Cela fait 20 ans que le projet est sur la table et de manière beaucoup plus accentuée depuis 2017. C'était avec mon prédécesseur, Frédéric Renevey, que les choses avaient été remises sur la table. Il y avait un audit qui avait été fait qui était principalement axé sur la question énergétique et la question de ce bâtiment. Le sujet avait été soumis dans le cadre d'une Commission des sports et il y avait eu deux alternatives qui avaient été proposées, soit une démolition-reconstruction, soit un projet de rénovation.

A l'époque, en 2017, les coûts de la démolition-reconstruction étaient nettement plus élevés que ceux d'une rénovation, raison pour laquelle le service des sports est parti sur un travail et a planché sur un projet de rénovation.

Le constat a été fait depuis 2017, qu'il y avait au niveau de la structure, qui est une structure très particulière de ce bâtiment et qui était emblématique du Petit-Lancy, tout un travail de fond qui a été fait en lien avec toute la partie énergétique, reprise de l'ensemble du bâtiment, de grosses infiltrations d'eau, des prises d'air colossales et un raccordement actuellement qui est au gaz.

Donc, on vous a présenté en 2021 un crédit d'étude effectivement de Fr. 350'000.--, parce qu'on était parti sur les chiffres de l'audit qui était un crédit estimé de Fr. 5'100'000.--, c'est ce qui avait été mis au budget. Force est de constater qu'à force d'être passé auprès des différents services et compte tenu de l'évolution des directives et de la volonté de la Ville de Lancy de respecter un certain nombre de normes au niveau énergétique, on a pris langue avec nos partenaires qui sont le service de l'environnement, le service de l'aménagement, le service de la mobilité, de manière à pouvoir présenter un projet qui colle à notre réalité d'aujourd'hui. Donc, le prestataire est arrivé avec une analyse qui tient compte de toute la question de la consommation énergétique, un changement complet au niveau de la chauffe du bâtiment, toute une reprise des bâtiments, installation de wc PMR qui existent en sous-sol mais c'est très compliqué pour les gens d'y accéder, récolte des eaux pluviales, traitement de la terre et en plus, on vient de découvrir que malheureusement Lancy novatrice puisqu'on est la seule commune à être envahie par une fourmi invasive qu'on doit de toute manière traiter et on profitait de ce message pour pouvoir traiter la terre, parce qu'il y a deux zones à Lancy et c'est en l'occurrence sur cette zone-là. C'est très problématique actuellement puisque c'est un ordre du Canton, on doit traiter cet espace. Reprise aussi de toutes les qualités Minergie du bâtiment qui est proposé et reprise aussi de l'ensemble du périmètre extérieur de la terrasse par rapport à la proposition de canopée, protection du soleil, reprise de tous les cheminements pour en faire un lieu de détente et un espace dédié à l'ensemble des communiens. On est arrivé effectivement à des surcoûts colossaux qui sont en lien, entre autres, de Fr. 1.3 millions pour les aménagements extérieurs, pour coller justement à la volonté de la commune de proposer des endroits arborés avec une canopée, toute la domotique électrique pour arriver à réguler l'utilisation électrique de l'ordre de Fr. 200'000.--, et la volonté aussi de proposer un bâtiment

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

qui s'approche en termes d'utilisation des matériaux du 0 carbone. On arrive à environ Fr. 500'000.— en plus en passant à un matériau bois par rapport au projet initial.

L'ensemble de ces surcoûts, si vous acceptez l'entrée en matière, vous sera proposé dans le cadre de la commission, de manière à vous donner l'ensemble des éléments pour que vous puissiez ensuite vous faire une idée sur le projet qui vous est présenté.

M. Dérobert : je suis à peu près dans le même cas que mes homologues, c'est assez rare que l'on se rejoigne avec la gauche, mais à ma droite. En effet, je suis un peu mal à l'aise avec ce crédit qui dépasse de loin ce qu'on avait imaginé.

Dans un premier temps, on a voté un crédit dans cette législature de Fr. 350'000.— qui préfigure à nos habitudes d'un crédit global de Fr. 3.5 millions, parce que la plupart du temps le crédit d'étude est de l'ordre de 10%, c'est la première chose, je vous rappelle que c'est l'année passée que nous l'avions voté à l'unanimité. Donc il y a une réalité, un réel besoin qui a été compris par ce Conseil municipal, je pense que c'est toujours la compréhension du besoin. Aujourd'hui, on se retrouve avec un projet pharaonique avec des prix assez pharaoniques. J'entends bien ce que notre Magistrat nous explique par rapport au pourquoi du comment on en est arrivé là, mais je trouve la manière de faire un peu cavalière.

Je reviendrai sur quelque chose que j'ai déjà évoqué souvent durant ces Conseils municipaux et je pense que c'est aussi une des raisons du surcoût, je n'ai jamais compris que le service des sports gère des travaux de cette envergure. S'il s'agit de changer la pelouse d'un terrain de foot, j'entends bien, c'est quelqu'un aux sports qui peut s'en occuper. Mais on a un service des travaux qui s'occupe régulièrement de faire tous les travaux sur la commune, de les chiffrer et de savoir si on est dans les clous avant ou pas. Là on a un technicien aux sports qui était dévolu à cela. Je trouve dommage que ce ne soit pas le service des travaux, comme je trouve dommage que ce ne soit pas renvoyé à la Commission des travaux. Je pense que tous les groupes sont comme le nôtre et envoient aux travaux des gens qui sont plus susceptibles de savoir, de toucher le pok de tout ce qui concerne ces constructions. Aux Sports, on envoie des gens qui sont plus sensibles au sport et pas forcément à la construction d'un bâtiment. Cela c'est sur le fond et c'est un problème que l'on devrait réaborder une fois de manière plus concrète sur comment fonctionnent nos services, en tout cas au sein du Conseil municipal. Après, comment fonctionne l'administration ce n'est pas de notre ressort, j'entends bien.

Sur le sentiment de malaise, je n'ai pas du tout envie de mettre un frein à un projet qui doit se faire, peut-être en moindre mesure, peut-être que les coûts sont trop conséquents, peut-être qu'on s'apercevra après explication que les coûts sont valables et qu'il faut aller dans ce sens-là. On ne bloquera pas l'entrée en matière, on demandera un renvoi en commission et j'attends des présidents de chacune des deux commissions ou des trois commissions - en tout cas des finances, voire des travaux et peut-être des sports si vraiment on maintient notre façon de faire - que l'on traite le sujet en profondeur pour proposer des pistes et savoir là où éventuellement on voudrait faire des économies, là où on est d'accord, mais que l'on travaille un peu. Je ne veux pas que l'on fasse le travail de chercher et de gratter des sous, mais j'aimerais que l'on oriente nos avis pour guider les services concernés.

Je vous propose d'entrer en matière et de renvoyer cela en commission.

M. Temel : je voulais juste confirmer ce qu'a dit Mme Rosales, je viens de passer devant le tennis-club, les lumières sont allumées pour les deux personnes qui jouent au tennis, mais nous, nous économisons l'énergie même ici pendant les séances du Conseil municipal.

M. Couto : excusez-moi M. Temel, on discute de l'entrée en matière, le débat ce sera éventuellement après.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Haas : notre groupe soutiendra bien évidemment l'entrée en matière. J'aimerais juste introduire une notion, même si l'exposé de M. Dérobert a été très complet à certains égards, mais peut-être aussi pour soulever quelque chose auquel on est confronté pour une des premières fois, c'est que finalement si on veut faire juste en matière environnementale, en matière de lutte contre le réchauffement climatique et qu'on veut avoir des constructions et des choses durables, cela a un coût, ce n'est pas anecdotique et je crois que de prendre cela en compte, cela mérite largement d'être renvoyé en commission pour en discuter. Et du coup, de nouveau M. Dérobert, ce n'est pas que je focalise sur lui, mais c'est un peu sa marotte, il n'aime pas les multi-commissions, mais comme une bonne partie des surcoûts et des contraintes qui ont été rencontrées pendant l'élaboration de ce projet sont liés notamment à des questions d'environnement durable, service des travaux et de l'aménagement, je me demande si ce ne serait pas bien de pouvoir étudier et avoir les expertises des gens, comme l'a dit Mme Gachet, chez qui ce dossier est passé et qui ont ajouté des couches pour le rendre compatible avec des questions environnementales. On verra après pour le renvoi en commission mais je pense que ce n'est pas anodin qu'on se pose des questions de fond sur les coûts qu'engendrent la mise en conformité avec des ambitions qu'on a tous dans cette salle.

Mme Gachet : juste pour répondre et on aura l'ensemble des réponses qui seront données vraiment de manière tout à fait complète lors des commissions, mais l'ensemble du message a été retravaillé en partenariat avec le service des travaux justement pour compléter la lecture au niveau technique aussi du travail qui avait été fait par le service des sports. Le message qui vous est présenté, c'est vraiment un message qui a été soutenu et validé par quatre services dans le sens d'une lecture transversale des besoins et des choses qui vous sont proposées dans le cadre de cette rénovation.

M. Clémence : on vous l'a dit, on refusera l'entrée en matière, on a bien compris qu'on sera minorisé là-dessus et que le projet sera renvoyé en commission. Bien sûr on sera à même d'en discuter mais je crois que l'enjeu n'a pas été compris et en particulier je suis inquiet de la réponse qui est faite par la magistrate, parce qu'on a besoin que ce projet soit revu, mais en profondeur. On a un projet qui coûte quasiment le double de ce qui a été envisagé à l'origine et contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas que pour le développement durable et l'énergie, il y a du mobilier de luxe, il y a un club-house entièrement refait, on se paie une rolls royce et que tous les services ou quatre services aient été derrière ce projet pour dire : oui il faut être derrière le tennis et il faut du développement durable, il faut de l'énergie, c'est juste, mais c'est notre rôle d'avoir un regard sur le projet du point de vue aussi financier.

On part d'un projet et surtout outre le prix, on a besoin d'une clarification et d'un assainissement clair des conditions du tennis-club parce que si on reprend la convention, ce projet est contraire à la convention signée en 2004 et qui est encore en vigueur jusqu'en 2027. Cette convention prévoyait effectivement que le club utilise ces terrains qui sont propriétés de la Ville, je rappelle que ces deux parcelles sont propriétés de la Ville de Lancy, la Ville de Lancy n'encaisse aucun droit de superficie pour ces parcelles. Formellement, on pourrait se dire que c'est pour mettre à disposition un équipement public, très bien, alors c'est un équipement public qui est privatif en l'occurrence, par rapport aux piscines, etc. qui sont des équipements publics utilisables par tout un chacun en tout temps.

Là, on est vraiment sur une problématique déjà foncière, ensuite le club utilise ces terrains et pourrait les entretenir, c'est quelque chose qui change avec ce projet, on est en train de voter, avec cette rénovation le fait également d'entretenir l'ensemble, ce qui est contraire à la convention d'origine, et cela ne va pas.

Il faut dire aussi que le club encaisse le loyer du restaurant. Mais là on marche sur la tête ! Excusez-moi ! On a un restaurant construit sur une propriété de la Ville de Lancy dont les loyers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

vont à un club privé. Cela, il faut absolument qu'on le corrige et qu'on corrige cela à l'occasion de ce projet, sinon ensuite, le projet sera fait et on aura une convention qui va encore courir sur 25 ans et ce sera perdu. On a besoin de cet assainissement-là absolument et on a besoin de revoir le projet pour que, effectivement, on maintienne les ambitions – et je vous rejoins tout à fait – sur les parties environnementales des aménagements extérieurs, sur les parties énergétiques, c'est certain. Mais il nous faut revoir ce projet sur toutes les options qui ont été choisies, c'est cela l'enjeu qui doit être fait en commission. Si la majorité de ce Conseil renvoie en commission, il faut entendre ce qu'a dit le groupe des Verts, on ne va pas en commission pour se faire une idée du projet comme cela a été dit, on va en commission pour revoir ce projet en profondeur et on ne le votera que s'il est revu à un budget raisonnable.

Enfin, et je terminerai par là, quand ce genre de choses arrive, il peut y avoir des surcoûts, il peut y avoir une inflation, un renchérissement des matériaux, des choix, des options qui sont prises. Mais quand on remarque qu'un projet, en cours d'étude, va coûter le double de ce qui était prévu, la pratique devrait être non seulement de revenir vers le Conseil municipal pendant l'étude en l'informant de ces surcoûts, et devrait même être de faire voter un crédit d'étude complémentaire pour pouvoir étudier les nouvelles options et le nouveau projet. Ceci devrait être la pratique qui, dans la procédure, permettrait au Conseil municipal d'être alerté de ces surcoûts avant d'être comme maintenant, devant le fait accompli, avec une autorisation de construire en force et on nous dira que si on refuse ce projet, on a perdu de l'argent et une autorisation de construire pour rien.

J'entends la volonté d'aller discuter en commission, mais je souhaite vraiment et instamment que les deux commissions, tant la Commission des sports que celle des finances, se penchent sur une révision en profondeur de ce projet.

Mme Beun : le groupe MCG soutient cette entrée en matière et l'envoie en commission.

M. Dérobert : j'ai demandé la parole au début de l'intervention de M. Clémence pour l'inviter à revoir sa position, mais finalement dans sa sagesse, sans forcément revoir sa position, il nous a donné les pistes et a répondu à ce que je voulais dire, à savoir qu'une commission n'est pas obligée de traiter un sujet, je sais que c'est l'habitude dans notre Conseil et hémicycle d'envoyer cela en commission, que l'on traite cela pendant une séance et qu'on revienne au Conseil municipal pour le vote. Ce n'est pas du tout cela aujourd'hui qu'on doit faire. Aujourd'hui on a l'occasion de pouvoir guider les travaux qui vont être faits sur le tennis-club. Ce n'est pas en une soirée qu'on doit traiter ce sujet, c'est peut-être en quinze, c'est avec des aller-retours, c'est en faisant évoluer la chose, en disant ce qui ne nous convient pas, parce qu'à entendre tous les groupes, il y a quand même un certain nombre de choses qui peuvent poser question, je ne dis pas qu'ils sont forcément à changer, mais qui posent des questions et on doit faire des aller-retours, on doit prendre le temps de traiter ce sujet, dans ces deux-trois commissions comme je le disais.

Donc j'invite tout le monde à entrer en matière, c'est le seul moyen qu'on a de guider ce projet. Si on le renvoie tout court, parce qu'on pourrait très bien dire : revoyez votre copie, et on le renvoie au Conseil administratif qui va le retraiter, sans forcément nous avoir entendu. On va là accentuer le retard parce qu'en effet on a déposé une autorisation de construire, si j'ai bien compris elle est en force, à partir de là elle est valable 2 ans, on peut encore la prolonger d'une année, mais on doit se décider relativement rapidement. On doit avancer sur cela et si on veut vraiment travailler sur la chose, renvoyons-là en commission, laissons les présidents faire leur travail et convoquer le nombre nécessaire de séances en accord avec la magistrate pour qu'on ait des aller et des retours et que seulement à la fin, quand les services de la commune seront d'accord et les commissaires de chaque commission auront les réponses qu'ils attendent, nous pourrons revenir dans cet hémicycle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Bonfanti : pour rassurer tout le monde, c'est bien le service des sports qui pilote ce sujet mais il a pu utiliser les compétences des collaborateurs des autres services. Pour la commission, ce que je vous propose, c'est de faire venir quelqu'un de la section de l'urbanisme, vu qu'il y a des éléments du foncier qui doivent être répondus, l'unité du développement durable parce qu'il y a des éléments en lien avec le développement durable et le service de l'environnement, ce qui permettra d'avoir l'ensemble des compétences en commission, qui pourront sans doute répondre à l'ensemble de vos questions et comme cela a été dit depuis le début, parce qu'on est toujours sur une entrée en matière mais vous avez déjà débattu, l'objectif d'une commission est justement de pouvoir retravailler un sujet s'il ne vous convient pas.

Mme Moyard : je voulais juste préciser à l'endroit de M. Dérobert qu'il n'était pas utile de renvoyer ce dossier à la Commission des travaux, pour la simple et bonne raison que le service des travaux ne connaît pas ce dossier. Donc, à part faire venir l'entier des protagonistes à la Commission des travaux, ce ne sera pas très utile. La question qu'il soulevait est une question beaucoup plus fondamentale de savoir quel service traite des projets qui sont liés à des infrastructures sportives, mais alors cette question dépasse largement le tennis-club. Je vous propose si vous le souhaitez de la reprendre pour elle-même parce que c'est une autre question. Mais évidemment que si vous voulez travailler en profondeur un sujet et particulièrement revenir sur tel ou tel point qui ne semble pas vous satisfaire, il faut évidemment le faire avec celles et ceux qui connaissent le dossier et vu l'organisation actuelle le service des travaux s'occupent de l'ensemble des bâtiments et infrastructures de la Ville de Lancy à l'exception des infrastructures sportives.

M. Clémence : deux petits éléments, un que j'ai oublié et l'autre qui m'est venu en entendant les débats. La première chose, c'est que j'ai oublié dans l'incompatibilité du projet avec la convention que la convention qui est toujours en vigueur, prévoit très spécifiquement dans son article 2 que la commune de Lancy assurera le financement et les gros travaux d'entretien relatifs aux installations du club, à l'exception du renouvellement des surfaces de jeu et de la structure gonflable. Donc, je ne vois pas très bien pourquoi on nous propose là de payer les terrains et la structure gonflable alors que la convention en vigueur prévoit que c'est une exception formelle. Donc il y a aussi cette question-là à se poser en commission.

L'autre élément que je voulais dire, c'est que M. Dérobert a absolument raison aussi concernant la commission choisie, on peut tout à fait avoir la Commission des travaux qui a des élus qui sont a priori compétents pour traiter des questions de travaux qui auditionnent le service des sports, c'est absolument possible et en termes de répartition des compétences c'est tout à fait plausible de procéder de la sorte.

M. Couto : la parole n'étant plus demandée, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 18 oui, 8 non, 3 abstentions.

M. Couto : le Bureau propose le renvoi de cet objet à la Commission des sports et des finances. Quelqu'un veut-il faire d'autres propositions ?

M. Dérobert : comme on semble être d'accord avec M. Clémence, ma proposition est de renvoyer à la Commission des travaux, il s'agit de travaux et non pas de sport, et à la Commission des finances. Maintenant, si vous voulez éventuellement, vous savez que je suis contre, mais renvoyer cela à une conjointe Travaux et Sports, mais je n'y vois pas l'intérêt, surtout que c'est quelque chose qui va durer longtemps, on peut éventuellement le faire à la fin, mais au départ Travaux et Finances.

M. Haas : ce n'est pas pour prolonger, mais il me semble que l'on vient d'entendre de la part de la magistrate que finalement ce n'était pas les Travaux qui étaient compétents. On peut

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

faire le renvoi en commission proposé par le Bureau, c'est-à-dire Sports et Finances. Finances c'est inéluctable, mais Sports parce que c'est quand même le dicastère qui a piloté l'ensemble et après on a les invités ou les compétences qui sont convoquées par les présidents desdites commissions. Donc, moi je respecterais la volonté du Bureau.

M. Dérobert : j'entends bien que M. Haas respecte sa volonté puisqu'il fait partie du Bureau ! Mais dans le principe, ce que disait M. Clémence et je souscris totalement, l'organisation du Conseil administratif ne nous revient pas, donc en effet si c'est le service des sports qui gère ce dossier, tant mieux, mais l'organisation du Conseil municipal est de notre ressort. A partir de là si on décide qu'on le renvoie aux Travaux, parce qu'en effet les compétences, enfin j'espère, peut-être que d'autres partis ne fonctionnent pas comme cela, mais nous envoyons des personnes qui sont plus susceptibles de parler de travaux à la Commission des travaux et plus susceptibles de parler de sport à la Commission des sports. J'espère que la plupart des partis ont le même fonctionnement sinon on est mal barré. Dans le principe, c'est pour cela que moi j'estime que nous nous organisons comme nous en avons envie. On parle de Fr. 8 millions qui sont pour bonne partie de la construction, pas de la rénovation sportive de terrains et d'équipements de sport, mais réellement de la construction. Quand on parle de la rénovation d'un club-house, ce n'est pas un terrain de sport, quand on parle de vestiaires, ce n'est pas un terrain de sport, etc. c'est pour cela que je maintiens ma position, même si la Commission des travaux convoque le service des sports. Cela m'est égal qui vient de la part de l'administration, mais du point de vue de notre organisation je le maintiens, on envoie cela aux Travaux.

M. Couto : si j'ai bien compris, nous avons deux propositions, l'une de renvoyer aux Sports et Finances et l'autre de renvoyer aux Travaux.

M. Jotterand : on rejoint tout à fait l'avis de M. Dérobert – décidément ce soir on est beaucoup d'accord, ce n'est pas la première fois que M. Dérobert s'appelle « camarade » ! – sur le fait que c'est la Commission des travaux qui pourrait se saisir de l'objet.

Par rapport au fait que l'on renvoie en Commission des travaux et des Finances, étant donné que c'est un objet qui risque de prendre plusieurs séances, d'être assez long, notre idée serait de l'envoyer d'abord dans une des commissions, et ensuite dans l'autre, pour éviter qu'une espèce de travail parallèle, pas forcément tout à fait similaire, se mette en place et que cela parte dans tous les sens. Donc notre idée serait de le renvoyer en Commission des travaux et des Finances, mais d'abord en Commission des travaux et ensuite en Commission des finances.

M. Couto : je vois qu'il y a encore une proposition un peu différente.

Mme Moyard : elle n'est pas si différente que cela, parce que c'est peut-être un hasard de calendrier étant donné que la Commission des travaux se réunit le lundi et la Commission des finances le mercredi, mais d'habitude quand les passages en commission se font dans la joie et la bonne humeur, la douceur et la rapidité, effectivement c'est d'abord la Commission des travaux puis la Commission des finances qui étudie.

J'aimerais juste vous rendre attentifs à un élément, effectivement vous êtes pleinement libres de votre organisation et ce n'est pas à nous de vous dire où nous souhaitons que vous traitiez les différents objets, vous le faites en fonction de vos souhaits, vos nécessités, les compétences de vos commissaires. Moi je vous dis juste qu'en Commission des travaux, c'est bien Mme Gachet qui représentera le Conseil administratif et pas moi, c'est bien le service des sports qui rapportera sur ce dossier et pas le service des travaux qui n'a nullement piloté ce dossier. La seule difficulté que j'ai, c'est que si effectivement vous m'avez fait un peu peur M. Dérobert, mais je pense que c'est parce que vous avez de mauvaises habitudes avec la Commission de l'administration, si effectivement vous êtes parti pour 15 heures de séances, nous, nous allons avoir des difficultés au niveau du service des travaux, parce que je vous rappelle qu'on a quand

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

même un certain nombre d'exposés des motifs à vous faire passer. S'il y a un engorgement parce que pendant 5-6 séances on ne traite plus que ce sujet, on va avoir une difficulté et on n'aura pas d'autres choix que de proposer au président des séances supplémentaires, ce qui n'est pas exactement une habitude, on va croire que je ne veux travailler que de cette manière-là, mais on doit quand même pouvoir assurer le traitement normal du reste des sujets. C'est le seul élément, Mme Gachet se réjouit déjà de se libérer pour les lundis soir, on fera au mieux, mais ne vous étonnez pas si la composition des représentants de l'administration, respectivement du Conseil administratif est quelque peu différentes sur les prochaines séances.

Mme Vandeputte : je voulais juste revenir sur la Commission des sports, parce qu'on a beau trouver que ce n'est pas le service des sports qui devrait s'en occuper, il s'avère que c'est lui qui a piloté, il a consulté les autres services justement par rapport à ses compétences et je trouve un peu moche de lui enlever des mains le dossier d'une certaine manière, en ne le passant pas devant la Commission des sports. Donc, je pense qu'à un moment donné il a été évoqué de faire une conjointe, c'est peut-être le compromis à trouver pour avoir l'ensemble des compétences au niveau des conseillers et conseillères municipales, pour traiter ce dossier. Mais je pense que vraiment occulter la Commission des sports, c'est une erreur par rapport à l'administration.

M. Clémence : en tant que président de la Commission des travaux, j'organiserai volontiers des séances dédiées à ce projet. La volonté du PS était de refuser l'entrée en matière pour permettre au Conseil administratif de retravailler le projet et venir nous présenter un projet revu. La majorité du Conseil municipal est pour le renvoyer en commission et je pense que la solution qui se dessine entre le PLR et le PS de renvoyer aux Travaux et aux Finances est une bonne solution, y compris le fait de pouvoir échelonner, c'est-à-dire de faire d'abord le travail en Commission des travaux, sur x séances, cela peut-être une, cela peut-être quinze, mais il faudra quand même qu'on revoie le projet comme je l'ai dit et une fois que c'est fait et que le projet est acceptable, à ce moment il passera aux Finances pour une validation formelle et il reviendra en plénière pour un éventuel vote.

L'organisation des services, je le redis pour Mme Vandeputte, revient au Conseil administratif et le Conseil administratif enverra les personnes en charge du dossier nous le présenter dans la commission de notre choix, c'est ainsi que cela doit se faire entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Ensuite que les magistrats et magistrates aient décidé d'un jour pour leur commission, cela relève de leur organisation, mais cela ne regarde pas le Conseil municipal. Si Mme Gachet a des impossibilités le lundi soir, Mme Moyard viendra la suppléer, les services pourront quand même répondre vu que c'est leur dossier, cela a été dit avant. En l'occurrence, je trouve assez discutable le fait d'avoir le discours de nous dire qu'on est libre d'organiser aux Travaux mais quand même on n'est pas disponible le lundi ou les services, etc. Non, on fait l'organisation des travaux comme on en a besoin, pour pouvoir travailler avec, comme l'a dit M. Dérobert, les compétences que l'on a et ensuite on peut faire des séances supplémentaires si elles sont nécessaires pour ne pas avoir d'engorgement, et là je rejoins Mme Moyard, et ne pas retarder les autres projets du service des travaux.

Mme Monod : je voulais aussi relever qu'on ne dessaisit pas un service du dossier puisque le service viendra le présenter et qu'en tant que membre, certes aussi de la Commission des travaux, mais de la Commission des sports également, il ne me semble pas que d'avoir voté un crédit d'étude il y a une année ou deux ans va me traumatiser de ne pas étudier le dossier et de ne pas retravailler sur des travaux – encore une fois – et il me semble, comme l'ont indiqué M. Clémence et M. Dérobert, que d'avoir des commissaires aux Travaux qui travaillent sur des travaux est la bonne solution.

Mme Gachet : je me réjouis, de me déplacer le lundi, cela ne pose aucun problème. J'aimerais juste vous rappeler quand même que la question de la convention à mon sens ne va pas être traitée à la Commission des travaux, sauf si vous le souhaitez. Donc, je propose que cette partie-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

là soit quand même traitée en Commission des sports, sauf si vous souhaitez aussi céder cette partie-là aux Travaux, mais cela ne me semble pas forcément opportun. Ce qui veut dire que cela partirait sur trois commissions, si je vous entends bien.

M. Dérobert : je trouve que c'est un très bon argument qui vient d'être exprimé et je pense que laisser la convention à la Commission des sports est une bonne chose, comme cela elle traite de l'ensemble des conventions qui sont traitées. Il y a trois sujets, un sujet qui se rapportera aux finances, il sera traité aux Finances, un sujet qui concerne la convention, il sera traité aux Sports et un sujet qui se rapporte aux travaux et qui sera traité aux Travaux.

Mme Monod : j'ai oublié de le mentionner, le groupe des Verts est pour une « cascade », avec un travail de la Commission des travaux peut-être en amont de celle des finances, qui nous paraît assez important, et peut-être est-ce le cas aussi pour la convention, une fois que le projet a été revu, la convention pourrait être discutée par la suite également.

M. Couto : je vous propose de voter d'abord pour la Commission des finances, ensuite pour la Commission des travaux et enfin pour la Commission des sports. Après s'il y a encore des propositions pour faire des commissions conjointes, vous me direz.

Nous allons voter le renvoi à la Commission des Finances.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté par 22 oui, 3 non, 4 abstentions.

Le renvoi à la Commission des sports est accepté par 22 oui, 3 non, 4 abstentions.

M. Couto : nous allons définir l'ordre dans lequel renvoyer à telle ou telle commission.

M. Dérobert : je ne crois pas qu'il y ait besoin de savoir quel est l'ordre temporel de chaque commission. On l'a dit, il y a des sujets qui sont bien différents : l'un des travaux, le deuxième une convention et le troisième le budget. Le budget, c'est difficile de le traiter avant qu'on ait défini les travaux qu'il y a à faire, par contre si la Commission des sports veut se saisir de la convention assez rapidement, personnellement cela m'est égal, ce n'est pas un sujet qui va contre les travaux. C'est surtout les sujets qui sont importants, ce n'est pas l'ordre.

M. Couto : on va laisser chaque président gérer le timing de sa commission.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion du groupe PDC-VL « Pour préserver le parc Chuit et renforcer la valeur sportive et culturelle du projet de Genève Montagne » (M072-2022)**

=====

Pour préserver le parc Chuit et renforcer la valeur sportive et culturelle du projet de Genève Montagne

Tenant compte des derniers développements sur le sort du projet de Genève Montagne,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Considérant que depuis 2016, la Ville de Lancy et les acteurs concernés ont déjà investi beaucoup d'énergie pour ce projet,

Relevant que, tant par sa situation que sa qualité en termes de biodiversité et sa classification en zone forêt, le parc Chuit constitue un véritable poumon entre les quartiers de Surville/Tivoli et le périmètre de Pont-Rouge et de l'Adret,

Estimant que la qualité des cheminements pour accéder à ce site permet d'y envisager des activités ouvertes à toutes et tous et permettant de respecter la qualité paysagère de tout le secteur,

Rappelant la volonté du conseil administratif dans son message de législature d'utiliser le parc Chuit pour des activités sportives, culturelles et intergénérationnelles,

Nous demandons au Conseil administratif

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. De tout mettre en œuvre pour permettre la rénovation des bâtiments existants afin d'y développer un pôle culturel et sportif de qualité.*
- 2. De développer l'offre d'activités sportives et culturelles en utilisant au maximum le potentiel des infrastructures existantes et les études déjà menées à ce jour.*
- 3. D'étudier la possibilité, en partenariat avec des organismes comme l'ORIF par exemple, de créer un café/restaurant offrant une véritable offre de restauration dans le parc.*
- 4. D'envisager d'utiliser ce parc pour en faire un lieu de sensibilisation à la sauvegarde de la nature et de l'environnement, en prévoyant notamment de pouvoir accueillir les élèves des écoles de Lancy.*

M. Haas : cette motion vise un objectif très simple, le 23 juin M. Bonfanti informait le Conseil municipal que « *le projet de Genève Montagne, tel que discuté depuis quelques années maintenant, n'est pas viable pour des questions techniques et légales, liées notamment au règlement du PLQ Surville* ».

Sur le site Internet de Genève Montagne, il est également indiqué que le projet fait actuellement l'objet de tractations et qu'il faudra revenir sur le site dans quelque temps – il n'y a pas d'échéance – pour être tenu mieux informé.

Ce n'est pas un scoop ce soir de vous dire que notre groupe soutient depuis le début ce projet, dont les enjeux dépassent largement le contexte lié à l'escalade. Les volets environnementaux et financiers du devenir de cette parcelle nous concernent tous depuis longtemps et surtout depuis cet été parce que les lieux s'y prêtaient. J'ai fréquenté avec une certaine assiduité le site, j'ai rencontré de nombreux utilisateurs, des familles qui utilisaient le parc, parce qu'il y avait de l'ombre et que c'était un lieu de fraîcheur, même avec la canicule, ce qui n'est pas anodin, des grimpeurs au bas des blocs mais aussi à la buvette Le Relais. Et enfin des habitants du quartier que j'ai rencontrés notamment et d'autres membres de mon groupe au marché des Ormeaux et en me promenant à la promenade des Mérinos, c'est dans le quartier de Surville notamment des futurs habitants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

De ces échanges, plusieurs attentes ont été formulées – je vous les livre en vrac, c'est une espèce de radio terrain : que le site conserve son identité actuelle, que notamment la végétation et bien évidemment les arbres qui entourent la parcelle soient conservés, que les maisons soient rénovées et qu'elles devraient être accessibles au public, sans en définir plus avant l'utilisation et aussi de permettre – et cela c'était intéressant d'entendre cela, surtout de la part des jeunes – des activités liées à l'environnement.

Avec ce que nous avons entendu, ce qui correspond d'ailleurs – je fais un petit renvoi au site de Genève Montagne – ce qui était prévu c'est un centre de loisirs et de formation, bibliothèque et musée, un restaurant avec terrasse et des salles équipées. Fort de ces constats, on a rédigé ces invites.

L'idée est donc simplement, tenant compte – et cela j'y tiens quand même – de tout le travail qui a été effectué, comme cela avait été dit par le magistrat et que j'ai toujours relevé tout le travail qui a déjà été investi dans ce projet et sur les possibilités de valoriser cette parcelle est très important, et on a surtout un timing qui nous a été indiqué par le magistrat à l'automne, sans plus de précisions.

Avec ces invites, notre idée était simplement de mieux cibler des attentes qui sont celles quand même qui pour nous nous paraissent parmi les plus importantes, c'est-à-dire les futurs utilisateurs, la population et les Lancéens, sachant que, pour l'anecdote, depuis qu'il y a la gare on rencontre des grimpeurs et des utilisateurs du site qui viennent depuis bien plus loin que Lancy.

Conscients des réserves qui entourent ce projet depuis longtemps, sur les aspects financiers et aux craintes de certains aménagements qui réduiraient le côté nature du parc, nous vous proposons de renvoyer cette motion en soutien à la prochaine commission qui doit se dérouler de toute façon, mais que ces invites permettent d'alimenter la prise en compte des souhaits de la population et surtout au vu des enjeux d'un projet qui va s'inscrire dans tout le PLQ de Surville.

Donc, notre proposition est de renvoyer cette motion à la prochaine commission qui sera dédiée à ce sujet à l'aménagement du territoire.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts partage le souci du groupe PDC-VL de ménager ce site de la parcelle Aubert. On avait déjà eu l'occasion d'intervenir dans une séance plénière à ce sujet, en soulignant effectivement les grandes valeurs écologiques et paysagères de ce site. On avait aussi souligné la nécessité de développer un projet en accord avec ces valeurs.

Cela dit, je n'ai pas fait un micro-trottoir comme vous l'avez fait, M. Haas, ni été voir le site Web de Genève Montagne, mais on se posait la question, dans notre groupe, du timing de cette motion.

Vous avez cité le Conseiller administratif, M. Bonfanti, qui nous a dit avant l'été qu'il revenait vers nous pour nous parler de ce projet à l'automne. C'est vrai que l'automne, c'est maintenant, mais si je calcule bien c'est jusqu'au 21 décembre, cela veut dire qu'on a encore un peu de temps pour avoir ce projet qui nous sera présenté.

Donc, on se demande à quoi pourrait servir cette motion et sans rentrer vraiment dans le débat de fond, je crois que c'est plus une question de forme, c'est au niveau vraiment du timing.

Finalement on est suspendu au fait que Genève Montagne doit nous revenir avec un projet qui est redimensionner et sans savoir vraiment la teneur de ce projet, il nous semble un peu compliqué de se lier avec une motion, avec des invites qui potentiellement irait contre ce projet

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

ou en tout cas irait dans le sens de ce projet. Cela nous semble un peu compliqué, cela nous lierait un peu les mains, cette motion et ces invites en particulier pour se prononcer vraiment sur le fond du projet.

Encore une fois, on est très attaché au fait de débattre de l'avenir de ce site, c'est loin d'être simple, mais voilà on se pose vraiment la question de ce timing et du fait que potentiellement cette motion pourrait menacer la réalisation d'un projet quel qu'il soit, qu'il soit dans le sens de Genève Montagne ou par une autre association ou une autre direction.

C'est pour cela que l'on souhaite un vrai débat sur l'avenir de ce site, mais dans le respect de la temporalité du projet qui nous sera présenté et c'est pour cette raison qu'on va refuser cette motion.

M. Clémence : je rejoins ce qui vient d'être dit. Les invites sont tout à fait louables, ce dossier est maintenant un dossier au long cours depuis l'acquisition de cette parcelle par la majorité du Conseil municipal. J'ai aussi les mêmes interrogations sur le processus et le timing puisqu'en 2021, il nous avait été présenté une proposition du Conseil administratif avec un projet, le Conseil municipal a souhaité le renvoyer dans une commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal qui, sauf erreur, n'a jamais eu lieu. Et au mois de juin de cette année, c'est-à-dire il n'y a pas si longtemps, M. Bonfanti nous annonçait que le projet Genève Montagne était impossible pour des raisons légales et techniques et qu'il reviendrait vers nous à l'automne avec un autre projet, le Conseil administratif était en train de refaire une réflexion sur l'affectation de cette parcelle avec les services techniques.

Nous, sur les invites très bien, si ce n'est que je préciserais quand même que la rénovation des bâtiments était dans le cadre de la promesse qui avait été faite par le Conseil administratif de l'époque, lors de l'acquisition de la parcelle, que cette rénovation devait être faite par les porteurs d'un futur projet et qu'elle devait aussi générer un droit de superficie de Fr. 200'000.— par année en faveur de la Ville de Lancy qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas encore possibilité d'exister puisque le projet Genève Montagne n'a jamais pu présenter un plan de financement et un budget de fonctionnement tout court, même digne de ce nom, on n'a rien vu de ce point de vue de crédit.

Donc, si toutes les invites on pourrait les rejoindre, on se demande pourquoi faire à nouveau référence au projet Genève Montagne. Peut-être que le Centre a des informations que l'on n'a pas à l'occasion de ses différentes visites sur place, mais en l'occurrence nous, on attendait le retour du magistrat. Et donc, on se demande maintenant si Genève Montagne est à même de présenter un projet revu avec un plan financier et des investissements conséquents qui vont avec et un budget de fonctionnement qui fonctionne, surtout si après la programmation que M. Haas a citée, une bibliothèque, un musée, je ne vois pas très bien comment ces équipements pourraient être rentables et permettre de rénover les bâtiments patrimoniaux qui sont sur ce site et encore moins de financer un droit de superficie annuel.

Je rappelle encore une chose, le PS de manière constante, depuis le départ de ce dossier, a réclamé un appel à projets, c'est-à-dire de ne pas nous donner un projet alibi qui devait servir à l'achat de cette parcelle, mais faire un appel à projets et que le Conseil municipal puisse avoir le choix, entre différents projets, en analysant la programmation, la pertinence par rapport à la parcelle et à sa conservation éventuelle patrimoniale bâti et naturelle, et ensuite la crédibilité financière du projet présenté. On réitère ici la volonté d'un appel à projets plus large, ouvert, qui permettrait de faire un vrai choix.

Donc, on refusera cette motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Dérobert : en effet, cette parcelle Aubert et ce projet était passé, à l'époque, à une voix près, il se peut bien que c'ait été la mienne. Je n'étais pas forcément très chaud pour l'acquisition de ce projet, pour x raisons, le projet Genève Montagne je n'y croyais pas trop, malheureusement l'histoire me donne peut-être raison. On a dépensé Fr. 14 millions sur cette parcelle, certains me diront 6, puisqu'on a revendu Fr. 8 millions de droits à bâtir, il n'en reste pas moins qu'il reste Fr. 6 millions de dépensé. A l'époque je disais que la rénovation de cette bâtisse nous coûterait bien Fr. 3 millions, je pense que maintenant on va pouvoir passer à 4. On me disait, alors, que je surévaluais largement la chose, on peut passer à 4-5 largement depuis qu'on a voté cela avec le renchérissement des matériaux.

Donc, on a un terrain sur les bras - et quand je dis sur les bras c'est exactement cela - dont on ne sait pas quoi faire. J'ai découvert avec étonnement lors d'une soirée d'un ami à l'Orangerie qu'il y avait des soirées qui s'organisaient, je n'ai peut-être pas suivi l'information, on m'a dit qu'il y avait eu une information là-dessus, c'est la seule chose qui se passe à peu près là-dessus avec quelques blocs qui ne sont pas très efficaces. Donc je suis très déçu de ce qui se passe depuis quelques années sur cette parcelle, à savoir pas grand-chose.

Maintenant, on attend des nouvelles, et honnêtement j'attends depuis 6 ans, le vote était en 2016 si je ne me trompe pas, j'attends depuis 6 ans des nouvelles et que cela avance et cela n'avance pas.

C'est vrai que cette motion, je ne suis pas 100% pour et 100% d'accord, et je n'adhère pas forcément à tout ce qu'il y a dedans, mais au moins c'est l'occasion de se saisir, parce que finalement pour se saisir on doit passer devant ce Conseil municipal et si j'avais fait une motion j'aurais juste mis une phrase : qu'en est-il de la parcelle Aubert ? Voter oui, non, abstenez-vous, mais quelque part c'est cela : où en est-on et où va-t-on, quels sont les projets, comment le Conseil administratif veut faire avec cette parcelle ? Et je trouve que, même si tout ne me convient pas forcément, cette motion a au moins l'intérêt de ramener cela dans une commission et de faire une information, quelque part on demande au Conseil administratif des réponses. Et c'est cela l'intérêt, c'est finalement d'avoir des réponses qu'on va demander, si ce n'est pas exiger, parce que depuis le temps on devrait les exiger. Pour moi, elle a un intérêt, c'est au moins d'aborder un sujet qu'on a enterré, ou qu'on nous a fait enterrer ou qu'on n'a surtout pas déterré, je ne sais pas comment il faut le dire, depuis un certain nombre d'années.

M. Bonfanti : c'est un sujet qui est compliqué, c'est vrai. Ça l'est d'autant plus parce qu'on est dans un site qui a – certains diront – énormément de qualités et en corollaire quand un site a énormément de qualités, cela veut dire qu'il a énormément de contraintes.

Des contraintes sont venues s'exprimer à nous il y a quelques mois de cela que je peux vous expliciter maintenant, qui sont assez simples. Cette parcelle a donc la possibilité d'avoir une construction qui est de 1000 m² qui est dessiné dans le plan localisé de quartier, c'est le premier élément.

Le deuxième élément est que nous avons découvert qu'il y avait une plante, ou une sorte de mousse qui a poussé sur le site, qui est du Mésobromion, et qui est protégé par une loi fédérale. Fort de ce constat, des discussions ont eu lieu avec l'Office de l'urbanisme pour savoir ce que juridiquement nous pourrions faire, est-ce que nous pourrions déplacer l'aire d'implantation du bâtiment pour ne pas toucher cette plante qui est protégée au niveau fédéral. La réponse que nous a donné l'Office de l'urbanisme, c'est que nous ne pouvions pas nous éloigner et sortir de l'aire d'implantation du bâtiment, la possibilité de le faire aurait été une abrogation du PLQ. Je vous laisse imaginer une abrogation du PLQ c'est-à-dire qu'on repart depuis le début avec une enquête publique, des études, avec tous les recours qui peuvent avoir lieu, d'autant plus que je vous rappelle que ce PLQ a déjà été entamé avec la construction de trois immeubles et d'autres qui vont suivre ces prochaines années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Les droits à bâtir étant répercutés aussi de cette parcelle sur d'autres parcelles, il n'était pas envisagé de pouvoir abroger ce PLQ, donc il a fallu lancer un nouveau projet pour tenir compte de ces contraintes, qui consistait d'une part à construire un bâtiment qui reste dans le périmètre dessiné dans le PLQ, mais qui ne doit pas toucher ou du moins le moins possible toucher les plantes qui sont maintenant protégées par une loi fédérale.

L'autre élément que nous avons découvert avec l'Office de l'urbanisme, c'était que le bâtiment projeté ne respectait pas le règlement du PLQ. Il y a eu beaucoup d'interprétations ces dernières années, à nouveau nous avons demandé à l'avocat de l'Office de l'urbanisme de se saisir de ce projet et de nous expliquer les raisons. Les raisons qui ont été données, c'est qu'on ne peut pas construire un bâtiment qui faisait 10 mètres de profondeur et 10 mètres de hauteur, c'était inconcevable, donc nous devons tenir compte d'autres contraintes qui sont en lien avec la volumétrie du bâtiment.

C'est pour cette raison que nous avons discuté avec Genève Montagne qui a été mis au courant de ces informations et qui remettent en question en tout cas le projet sportif comme il avait été présenté.

C'est pour cela que depuis le mois de juin et bien avant en fait parce qu'au mois d'avril nous avons eu l'information que nous avons donnée à Genève Montagne, le Conseil administratif a pris la décision de continuer avec Genève Montagne dans la mesure où l'on allait tenir compte des contraintes du site et que les discussions que nous avons eues avec les différents services de la commune sur les enjeux et les besoins du quartier de Surville faisaient que nous pouvions profiter conjointement du site tout en développant une programmation communale à proximité directe de ce site. Donc, il n'y avait pas de problème à ce que Genève Montagne puisse continuer et que nous puissions répondre à nos besoins dans le futur quartier de Surville.

Actuellement, les représentants de Genève Montagne et l'architecte, hier matin, m'ont présenté le projet qui n'est pas totalement abouti, il doit encore être travaillé pendant quelques semaines, l'objectif étant de pouvoir présenter ce projet aux chefs de service au mois de novembre et de venir en Commission de l'aménagement du territoire, le 1^{er} décembre. C'est donc Genève Montagne qui viendra présenter ce projet et nous aurons des propositions à faire au Conseil municipal. Et évidemment si le Conseil municipal souhaite aller de l'avant, nous irons de l'avant et si le Conseil municipal considère que ce projet n'est pas viable ou qu'il a de forts doutes sur certains éléments qui ne seraient pas apportés, le Conseil municipal aurait toute latitude de s'arrêter à ce niveau-là.

M. Haas : je remercie M. Bonfanti parce que finalement indépendamment du sort que vous réserverez à cette motion, pour moi elle a déjà atteint en partie son but. Avec les éclaircissements donnés maintenant, j'ai vu sur les visages de certains commissaires qui avaient pas mal d'étonnements sur certaines décisions et la nature de ces décisions, c'est le cas de le dire. Je vous encourage à aller sur le site parce que ces petites plantes sont très jolies, donc je suis un peu déçu.

Juste un commentaire, non seulement c'est très important ce qui nous a été dit mais je réprécise deux choses, c'est que M. Dérobert l'a dit de manière colorée, ce truc nous reste sur les bras, ce truc c'est juste un des plus beaux parcs de Lancy, c'est juste trois blocs d'escalade qui sont déjà installés et M. Dérobert, venez avec moi une fois, ils sont fréquentés, cela fait beaucoup de bien. Et la buvette du Relais a une activité, si vous allez sur le site de Genève Montagne, vous cliquez Relais – animation, et même le service de la culture et de la communication qui a fait le bilan des activités estivales, notamment le cinéma, a regardé ce qu'il était possible de faire et comme l'a rappelé M. Bonfanti, il y a des opportunités à cet endroit. Donc ce n'est pas juste un truc qu'on a sur les bras, c'est un vrai projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Et mis en perspective du plan localisé de quartier de Surville et des futurs 600-800 habitants qui vont arriver, même plus, je crois que de vraiment avoir une orientation précise sur ce que nous on veut aussi - et je vous rassure je n'ai aucun intérêt ni lien direct avec Genève Montagne, c'est bien l'utilisation et la fréquentation du site qui m'a simplement et modestement permis de vous dire ce que les gens qui étaient sur place avaient envie.

M. Couto : si personne ne souhaite plus s'exprimer, il y a une demande de renvoi à la Commission de l'aménagement. Mais d'abord je fais voter l'entrée en matière.

M. Clémence : juste pour dire qu'il n'y a pas d'entrée en matière formellement sur les motions, par contre on doit maintenant décider si on la traite tout de suite, c'est-à-dire la discussion immédiate, soit on la renvoie en commission.

M. Couto : je vais faire voter la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 24 oui, 2 non, 3 abstentions.

M. Bonfanti : pour moi les invites ne me poseraient pas de problème si elles intervenaient après qu'on vous a présenté le projet en commission. J'ai peur que si vous acceptez cette motion ce soir, je doive arriver vers Genève Montagne et intégrer ces éléments d'invites dans le projet qu'ils sont en train de réaliser. Ils risquent de me dire que des éléments ne vont pas avec ce qu'ils sont en train de préparer, ce qui risque de modifier le projet qu'ils sont en train de réaliser. Donc, on va repousser le projet encore de quelques mois parce qu'ils vont devoir se corriger à la motion qui aurait été acceptée. C'est la grosse appréhension que j'ai. C'est pour cela que je vous proposerais quand même de refuser cette motion pour que je puisse continuer à travailler avec eux et vous apporter ce projet en décembre. Après en décembre, il y a deux solutions, soit le projet qui vous est présenté vous convient et on va de l'avant, soit il ne vous convient pas et vous refaites une motion pour rediriger le projet ailleurs ou le tuer. Mais le voter ce soir poserait un problème de conduite avec ce projet.

M. Dérobert : je suis très étonné de la réponse de notre Conseiller administratif, sous-entendu qu'une motion de la part du Conseil municipal n'appelle qu'une réponse de la part du Conseil administratif, mais ne lui enjoint absolument pas de prendre quelque mesure que ce soit sur quelque sujet qu'il soit. Donc, vous pourrez en faire des choux et des pâtés et nous revenir simplement. Cela c'est par rapport à ce que M. Bonfanti vient de dire.

Concernant cette motion, comme je l'ai dit, ce qui m'intéressait c'était de pouvoir entendre et creuser un petit peu ce qui se passait sur la parcelle Aubert. Dans le principe, voter cela simplement pour la voter, je n'y vois aucun intérêt puisqu'il n'y a pas de niveau informatif dans la chose, donc personnellement je m'y opposerais.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la motion.

La motion M072-2022 est refusée par 22 non, 5 oui et 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022**b) Motion du groupe des Verts « Pour une alimentation saine et durable » (M074-2022)**
=====***POUR UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE***

La consommation constitue le plus gros poste émetteur de gaz à effet de serre (43%), dont 16% rien que pour l'alimentation¹. Celles-ci découlent principalement des modes de production des aliments, de la forte consommation de viande et du gaspillage alimentaire. L'impact est presque équivalent à celui du transport aérien genevois.

Ces émissions ont pour effet de modifier l'équilibre naturel entre le rayonnement solaire et le rayonnement infrarouge. Depuis les débuts de l'industrialisation, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et l'oxyde nitreux, augmentent drastiquement et impactent le climat. Aujourd'hui, nous émettons 40% de CO₂ en plus par rapport au début de l'ère industrielle. En conséquence, la température de la surface terrestre mondiale a augmenté de plus de 1 °C² depuis le début du 20e siècle. En Suisse, la température a augmenté de +1,8°C. Selon une étude du Réseau de recherche sur le changement climatique urbain³, Genève figure parmi les villes du monde qui pourrait être soumise aux plus fortes hausses des températures dans les années 2020, en augmentant de 2,5°C.

Ces changements de températures engendrent des problèmes de santé : apparition de maladies exotiques, augmentation des problèmes cardiovasculaires, des maladies des voies respiratoires et des allergies. Les périodes de sécheresses ont un impact négatif sur l'agriculture. Les fortes pluies entraînent des glissements de terrain, l'érosion des sols et des dégâts importants sur nos infrastructures. En bref, le climat change et devient plus extrême, ce qui rend nos conditions de vie plus difficiles, ainsi que celles de nombreuses espèces animales et végétales qui migrent ou disparaissent.

Afin de limiter ce changement et éviter que nos conditions de vie se dégradent davantage, chacun-e peut réduire son empreinte carbone par deux gestes fort simples : manger plus de légumes ainsi que des légumineuses et privilégier les produits locaux.

Réduire la consommation animale (qui a tendance à augmenter)⁴ et manger durable est à la portée de toutes et tous⁵. En effet, la diminution des produits d'origine animale, des produits industriels transformés et prêts à manger ainsi qu'une réduction du gaspillage alimentaire permettent largement de compenser les surcoûts liés à une agriculture locale et biologique. Cela demande toutefois un changement de comportement qui, comme tout changement, doit être accompagné. Dans ce cadre, les collectivités publiques ont un rôle essentiel à jouer, non seulement en informant leurs administré-e-s, mais aussi en montrant l'exemple et en faisant appliquer les principes d'une alimentation durable à chaque fois que leurs prérogatives le permettent.

Une commune a une réelle marge de manœuvre pour faire en sorte que la population prenne de bonnes habitudes pour sa santé à court terme et sa survie à moyen terme. Lancy propose actuellement deux événements dans ce sens (Faites du jardin et Fête de l'abeille) et a dernièrement mené une admirable campagne de sensibilisation à l'alimentation bas carbone. Elle peut toutefois faire beaucoup mieux et devrait utiliser tous les outils et leviers à sa

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/comprendre/empreinte-carbone>

² <https://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosclim1/sysfacte/effetserre/index.htm>

³ <https://www.tdg.ch/geneve-sera-plus-chaude-de-2-5c-d-ici-dix-ans-539465045849>

⁴ <https://www.agrarbericht.ch/fr/marche/produits-dorigine-animale/viande-et-ufs>

⁵ <https://www.frc.ch/manger-durable-est-a-la-portee-de-tous>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

disposition afin de réduire l'empreinte climatique de son administration et de sa population dans le domaine de la consommation alimentaire.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Continuer à organiser des actions de sensibilisation grand public.*
- 2. Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles comme les membres du personnel communal, les restaurants et autres métiers de bouche (par exemple comment cuisiner les légumineuses de manière attractive, comment apprêter les restes, éviter le gaspillage...).*
- 3. Adapter les baux des commerces dont elle est propriétaire, en y intégrant des clauses concernant les aliments proposés par les restaurants et ayant une politique de location favorisant les prestations et services permettant de répondre à la problématique sus-citée (commerces en vrac, de produits locaux...).*
- 4. Revoir le cahier des charges des prestataires de restauration dans les crèches et les écoles primaires.*
- 5. Fournir une charte alimentaire aux entités subventionnées qui réalisent des repas dans le cadre de leurs prestations ainsi qu'aux usagers et usagères des salles communales.*
- 6. Proposer des réceptions officielles et autres collations à l'interne végétariennes et à base de produits locaux.*
- 7. Soutenir les commerces alimentaires locaux qui prennent des initiatives afin de réduire leur empreinte carbone.*
- 8. Mettre à disposition du public une liste de lieux permettant de se fournir en produits compatibles avec la lutte contre le changement climatique.*
- 9. Augmenter le nombre de potagers urbains notamment grâce au dégrappage de places de parc et autres surfaces bitumeuses.*

Mme Bonvin Bonfanti : cette motion part du constat que l'alimentation a à peu près le même impact sur le climat que le chauffage ou le transport aérien, avec les conséquences que l'on connaît : augmentation des phénomènes météo extrêmes, apparition de nouvelles maladies, ou encore disparition de la biodiversité.

Rénover des chaufferies prend du temps et a un coût conséquent. Quant au transport aérien, Lancy a une marge de manœuvre assez limitée sur Cointrin. Par contre, les villes peuvent prendre des mesures rapides et peu onéreuses afin d'accélérer la transition vers une alimentation durable, c'est-à-dire faire la part belle aux légumes et aux légumineuses.

En Suisse, on mange 1 kilo de viande par semaine, 51 kg par an en 2019, soit trois à quatre fois plus que la quantité maximale recommandée, qui se situe autour de 250 à 300 g par semaine. On entend souvent dire à tort qu'il est important que les enfants puissent manger de la viande tous les jours, alors qu'en manger deux fois par semaine suffirait amplement. Le taux d'obésité chez les jeunes ne cesse d'augmenter et je ne vais pas faire référence à l'article paru cette semaine sur un enfant genevois atteint de scorbut, ce serait trop facile.

Toutefois, apprendre dès le plus jeune âge à se nourrir correctement pour sa propre santé et celle de la planète qui, je le rappelle, est le seul espace de vie dont nous disposons pour l'instant,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

est primordial. Connaître la pyramide alimentaire, acheter de manière parcimonieuse, savoir cuisiner des restes devrait faire partie du b.a.ba du futur Amamari.

D'un point de vue économique, moins de 10% des dépenses des ménages est consacré à l'alimentation, c'était 30% il y a 50 ans, on dépense autant pour nos transports souvent polluants et en produits technologiques et autres électroménagers qui posent des problèmes de recyclage et de consommation énergétique que l'on connaît.

Les produits d'origine animale comptent pour plus d'un tiers les dépenses alimentaires. Les fruits et légumes représentent, eux, moins de 15% des ventes. Il y a aussi un coût énergétique conséquent, thème d'actualité, puisqu'il faut en moyenne dix fois plus d'énergie pour produire une calorie de viande qu'une calorie végétale. Et un tiers des aliments produits en Suisse est jeté sans avoir été consommé, ce qui représente une perte de ressources naturelles et financières importante.

Sachant qu'un kilo de légumes, même bio et local, sera toujours moins cher qu'un kilo de viande bourré d'antibiotiques venant de l'autre bout du monde et que la FRC vient de montrer à travers une étude fouillée les marges indécentes qu'engendrent les grands distributeurs, cette motion vise aussi à soutenir les agriculteurs locaux. Manger de manière plus durable et saine a donc des effets positifs sur le climat, sur notre santé, sur notre porte-monnaie, mais aussi sur l'utilisation des sols puisqu'actuellement deux tiers des terrains cultivables sont dédiés à 18% des calories produites.

Le Président de la Commission environnement du PS genevois a publié récemment une opinion dans le Temps où il rappelait, je cite : « la viande est partout et on en mange tout le temps. Se convaincre de l'inverse revient à se convaincre qu'on ne fume que trois-quatre clops par jour quand on est à un paquet et demi ».

Christian Nils Schwab, directeur d'un centre de recherche sur la nutrition à l'EPFL, rappelait dans le Matin Dimanche : « nous savons que 30% des émissions de gaz à effet de serre et 70% de la perte de biodiversité sont dus à la production de nourriture ».

Réduire la consommation de viande est donc inéluctable. La bonne nouvelle, c'est qu'un mouvement vers cette nécessaire transition semble en marche, puisque des chefs comme Alain Ducasse ou Thierry Marx qui n'a pas grand-chose à voir avec Karl, et même Betty Bossy, se mettent à la cuisine végétarienne. Des restaurants donnent le bilan carbone de leurs plats et le premier chef proposant une cuisine végétarienne ayant obtenu trois étoiles au guide Michelin récemment est Suisse. Pas plus tard qu'hier soir Magic Tomato donnait sur zoom un cours de cuisine sur le thème de la chasse végane. Au programme : poireaux caramélisés sauce automnale et panais de butternut champignons sauce au vin rouge. On est loin des petites graines et autres clichés souvent attribués à la cuisine végétarienne.

Dernier exemple, Genève Région Terre Avenir propose des animations sur les légumineuses au parascolaire, ce qui semble quand même plus intéressant que faire des coloriages de Pikachu.

Bref, vous l'aurez compris, il est temps d'agir au niveau individuel comme au niveau collectif et les communes ont un rôle important pour accompagner ce changement, montrer l'exemple, donner envie, faire appliquer de nouvelles normes, afin de rendre l'alimentation durable populaire accessible et séduisante.

Pour toutes les raisons exprimées ci-dessus et parce que dans Urgence climatique, il y a le mot Urgence, les Verts vous invitent à accepter cette motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Dérobert : je dois dire que j'ai passé un bon moment en lisant cette motion, voire j'ai même rigolé, je vous explique pourquoi.

On va les prendre une par une ces invites, parce qu'elles sont au nombre de neuf et comme cela tout le monde les connaît.

« *Continuer à organiser des actions de sensibilisation grand public* ». Je crois que cela, c'est fait, la commune a déjà un certain nombre d'actions vis-à-vis du grand public, on peut d'ailleurs le trouver sur le site Internet, il y a un certain nombre de choses qui figure.

« *Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles comme les membres du personnel communal, les restaurants et autres métiers de bouche (par exemple comment cuisiner les légumineuses de manière attractive, comment apprêter les restes, éviter le gaspillage...)* ». Je crois que c'est également fait, mais jusque-là, soit, si ce n'est pas fait, que l'on traite la chose et c'est une bonne chose, je trouve cela tout à fait correct.

« *Adapter les baux des commerces dont elle est propriétaire, en y intégrant des clauses concernant les aliments proposés par les restaurants et ayant une politique de location favorisant les prestations et services permettant de répondre à la problématique sus-citée (commerces en vrac, de produits locaux...)* ». Soit, mais comment ? On a des commerces, cela veut dire que finalement on ne doit louer qu'à un certain type de personnes, on devient ségréatif.

« *Revoir le cahier des charges des prestataires de restauration dans les crèches et les écoles primaires* ». D'accord, mais revoir comment ? Que veut-on leur demander ? est-ce que finalement – Madame disait qu'une fois par semaine de la viande cela suffisait – est-ce que c'est une fois de la viande, est-ce que ce n'est pas du tout, parce que plus loin il est marqué que c'est végétarien. Là-dessus c'est assez vague, je pense qu'il y aurait pu y avoir moins de points mais être un peu plus clair.

« *Fournir une charte alimentaire aux entités subventionnées qui réalisent des repas dans le cadre de leurs prestations ainsi qu'aux usagers et usagères des salles communales* ». La dernière phrase est complètement dingue. Cela veut dire que normalement les Verts défendent toutes les communautés, etc. Un certain nombre de communautés se réunissent parce qu'ils n'ont pas de grands appartements, dans les salles communales, Navazza, Marignac, etc. pour y faire leurs plats traditionnels composés de viande. A partir de là, on n'a plus le droit. Cela veut dire que finalement nos salles communales ne seront que végétariennes et on imposera un certain nombre de choses qui ne seront plus du tout dans leurs habitudes. Je ne comprends pas.

« *Proposer des réceptions officielles et autres collations à l'interne végétariennes et à base de produits locaux* ». Sachant que les Verts n'ont même pas réussi à s'imposer cela à eux-mêmes, ils sont revenus sur la décision, excusez-moi de rire un petit peu. Si on veut que les manifestations officielles soient végétariennes, les Verts avaient voté cela dans leurs statuts, comme quoi lors de manifestations officielles ils ne devaient manger que végétarien, si je ne me trompe pas, d'ailleurs la presse avait été sortie de cette séance, mais les Verts étaient revenus là-dessus et avaient dit que finalement ce n'était pas une bonne idée et que chacun pouvait faire comme il voulait. Mais là maintenant on veut l'imposer à Lancy et aux autres, voilà, pourquoi pas !

« *Soutenir les commerces alimentaires locaux qui prennent des initiatives afin de réduire leur empreinte carbone* ». Je crois qu'on le trouve sur le site Internet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

« *Mettre à disposition du public une liste de lieux permettant de se fournir en produits compatibles avec la lutte contre le changement climatique* ». Pour moi, c'est aussi déjà fait. Donc, on enfonce un certain nombre de portes ouvertes.

Et la dernière, je trouve que c'est la plus belle :

« *Augmenter le nombre de potagers urbains notamment grâce au dégrappage de places de parc et autres surfaces bitumeuses* ». Je vous enjoins à le voter parce qu'il y a déjà eu quelque chose qui a coûté relativement cher, un peu plus de Fr. 40'000.--, à la Ville de Genève, sur un malentendu parce qu'il y a eu une évocation que c'était possible. Peut-être que si ce soir on vote là-dessus, il y aura du dégrappage de places de parc. Ayant un potager et étant président de deux grands potagers, je n'aurais jamais mon potager au bord d'une route, pour x raisons : saletés, gaz, passage, et autres. Les potagers, je ne crois pas qu'ils aient leur place à la place des places de parking, même si on peut discuter des places de parking, mais ce n'est pas le sujet de cette motion.

Comme je vous l'ai dit, j'ai passé un bon moment, j'ai trouvé cela assez divertissant, mais en aucun cas, je n'entrerai en matière.

M. Vergain : je suis un peu comme M. Dérobert. Avec tout le groupe PDC-VL, on a trouvé l'intitulé de cette motion alléchant, voire très appétissant, et je m'y connais ! Seulement, la lecture des considérants est un peu plus difficile à assimiler, et surtout une partie des invites est difficile à digérer.

Toutes les dispositions déjà existantes et en cours de développement que l'on trouve sur le site Internet de notre commune Lancy.ch, tout semble déjà prendre en compte les préoccupations des motionnaires. Je vous invite d'ailleurs à découvrir toutes ces pages, qui m'ont appris beaucoup, et j'en profite pour remercier les auteurs, et je remercie aussi ma collègue pour me conseiller la chasse végane. Le titre de la page ne peut que nous réjouir.

Campagne de sensibilisation à l'alimentation bas carbone. Une campagne n'est pas l'action d'un seul événement mais basée sur une longue durée. D'ailleurs des ateliers, toujours sur ces pages, sont proposés sur plusieurs mois. Tout est déjà dit, des animations thématiques, des rencontres, des dégustations, des cours de cuisine, des conseils à propos de la manière d'utiliser des restes ou de sublimer les légumes. La plupart des établissements de notre commune sont déjà partenaires de cette campagne et toujours sur le site, une liste est clairement affichée.

Les repas dans nos écoles et nos crèches sont déjà étroitement surveillés par des services de diététique spécialisés dans l'alimentation de ces établissements et sensibilisés à la dimension environnementale.

Lors de nos réceptions communales, nous trouvons toujours des aliments pour les végétariens. Il serait insensé d'imposer cette obligation à tout le monde.

Qu'en est-il du respect du choix de chacun ?

Mme Bonvin Bonfanti indique hors micro qu'elle souhaite faire une motion d'ordre.

M. Vergain : comme d'ailleurs pour les restaurants de Lancy, même si ce genre d'alimentation est en vogue, je doute que je puisse déjeuner avec des amis dans un établissement communal...

M. Couto : M. Vergain, excusez-moi, il y a une demande de motion d'ordre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Mme Dia : on doit respecter le règlement, on ne peut pas partir dans une discussion immédiate, on n'a pas voté le renvoi en commission ou la discussion immédiate. Si on respecte le règlement, il faut le faire pour tout. Donc, pour moi il faut arrêter les discussions et voter pour un renvoi en commission ou une discussion immédiate.

M. Couto : pour l'instant je n'ai pas eu de propositions de renvoi en commission. A ce moment, je ferai voter la discussion immédiate.

M. Jotterand : je soutiens ce qui vient d'être dit, dans le sens où c'est vrai que contrairement à ce qu'a dit M. Dérobert, il n'y a pas d'entrée en matière sur une motion. En revanche, on doit décider si on en discute immédiatement ou si on le renvoie en commission. Là, je pense qu'on a pu comprendre qu'il y avait un début de discussion immédiate alors qu'en fait on n'a pas voté cela. Donc, clairement, là, on a dépassé le cadre du débat de discussion immédiate ou renvoi en commission. On est dans la discussion immédiate qui est d'ailleurs assez émotionnelle sur une thématique qui semble ne pas tant faire plaisir que cela à lire apparemment. Mais je pense qu'il faut décider de la discussion immédiate ou du renvoi en commission et laisser la parole à celles et ceux qui souhaitent par exemple proposer un renvoi en commission. Mais je ne veux pas spolier la prise de parole de Mme Ruerat.

M. Couto : très bien, alors je donne la parole à ceux qui veulent parler de la discussion immédiate ou du renvoi en commission.

Mme Ruerat : pour le groupe socialiste, il trouve justement cette motion intéressante parce qu'elle aborde des points essentiels. Le groupe socialiste souhaite le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable. En effet, cette motion aborde des sujets multiples, majeurs et une réflexion approfondie s'impose. Dans cette motion, des points multiples et nombreux sont abordés qui concernent les habitudes de vie, le climat, les habitudes alimentaires, la santé avec les maladies chroniques, l'agriculture avec les produits locaux, les commerces, l'aspect finances, commercial. Pour toutes ces raisons, on aimerait que cette motion soit renvoyée pour être discutée et approfondie en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Couto : j'ai une demande de parole de Mme Beun. Est-ce que cela concerne le renvoi en commission ou la discussion immédiate ?

Mme Beun : cela concerne la motion elle-même, si je peux m'exprimer.

M. Couto : on est dans la discussion sur le renvoi en commission ou la discussion immédiate.

Mme Beun : le groupe MCG refuse le renvoi en commission.

Mme Bonvin Bonfanti : j'aurai bien voulu répondre point par point à M. Dérobert, mais j'ai l'impression que je vais plutôt respecter le règlement contrairement à lui et donc je vais m'abstenir, mais je le ferai peut-être au carnotzet.

Par contre, on va proposer un renvoi à la Commission sociale parce qu'il y a pas mal de thèmes qui sont en lien avec la Sociale : les locaux, les restaurants, c'est aussi dans cette Commission sociale et logiquement que c'est traité.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL aimerait une discussion immédiate. En effet, comme cela a déjà été dit, énormément des invites ont déjà été répondues par des actions concrètes de la commune, donc on ne voit pas le but de renvoyer quelque chose en commission qui n'a pas lieu d'être.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Couto : j'ai trois propositions, l'envoi à la Commission de l'environnement et développement, la Commission sociale et la discussion immédiate.

M. Dérobert : j'aimerais préciser que je n'entrerai pas en matière, nous ne renverrons pas cela en commission et nous souhaitons la discussion immédiate pour pouvoir classer la chose directement.

M. Couto : nous allons voter d'abord la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 21 non, 6 oui, 2 abstentions.

Mme Vandeputte : je voulais intervenir parce que le sujet de l'alimentation durable, pour moi c'est du développement durable, même si cela peut toucher au social, à ce rythme-là, cela peut toucher passablement d'autres commissions, donc je pense qu'il faut vraiment limiter cette discussion au sein de la Commission du développement durable.

M. Martella : je rejoins Mme Vandeputte pour le choix de la commission.

M. Couto : nous allons voter sur la proposition de renvoi en commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 16 oui, 6 non, 7 abstentions.

M. Couto : je passe au vote pour la proposition de renvoi en Commission sociale.

Le renvoi à la Commission sociale est refusé par 18 non, 9 oui et 2 abstentions.

8) PETITIONS

Pétition « Pour allouer des locaux sécurisés et propices au travail de nos enfants » (PE073-2022)

=====

Considérant que :

- *l'agrandissement des pavillons provisoires de l'école En-Sauvy semblent non conforme aux standards attendus et aux normes de sécurité;*
- *le manque d'espace dévolu aux élèves dans les classes;*
- *l'impossibilité d'installer le mobilier nécessaire pour permettre le travail scolaire;*
- *l'exiguïté des accès et des vestiaires ;*
- *les entraves aux sorties d'urgence compromettent toute évacuation.*

Nous demandons

- *l'attribution d'une salle de classe assez grande pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions ;*
- *du mobilier en suffisance pour permettre le travail simultané de tout l'effectif de classe.*
- *la mise à disposition d'un vestiaire suffisamment grand pour que les enfants puissent y circuler normalement ;*
- *une mise en conformité immédiate des locaux pour qu'ils correspondent aux normes de sécurité.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Couto : Le Bureau propose d'envoyer cette pétition à la Commission des travaux.

Mme Moyard : nous avons vu au niveau du Conseil administratif que vous aviez reçu cette pétition. J'ai pu évoquer certains éléments pas plus tard qu'en début de soirée étant donné que nous avons aujourd'hui l'inauguration du pavillon. Il vous est bien entendu loisible de faire ce que vous souhaitez avec cette pétition, soit l'envoyer en commission et c'est avec plaisir que nous vous donnerons toutes les réponses aux différentes inquiétudes soulevées, soit nous la renvoyer pour que nous la traitions directement et que nous vous répondions, ainsi qu'aux pétitionnaires, point par point.

Ce que je peux déjà vous dire, sans vouloir dévoiler l'ensemble des réponses, c'est que bien entendu que la Ville de Lancy ne construit qu'en respectant l'ensemble des normes, donc bien sûr que le pavillon est aux normes, tant de sécurité que de construction, bien entendu que l'ensemble du matériel est à disposition des enfants qui y sont. Oui, effectivement ce pavillon est un peu plus petit, les salles de classe sont un peu plus petites que dans une salle de classe en dur, ce n'est rien que de très normal, c'est systématiquement le cas dans des pavillons provisoires, étant donné qu'effectivement la place est un peu plus comptée. Ce pavillon avait servi pendant 10 ans en lien avec des rénovations d'écoles, il a été déplacé et reconstruit à chaque fois pour d'autres rénovations d'école qui ont déjà eu lieu et cela n'avait pas posé de problèmes.

Il y a effectivement quelques petits éléments qui doivent encore être installés. Il reste encore des portes provisoires qui doivent être remplacées par les définitives, les panneaux phoniques qui doivent être installés dans les salles de classe, les vestiaires définitifs – il y a bien entendu des meubles de vestiaires depuis la rentrée, mais les meubles de vestiaires définitifs, l'ensemble de ces trois éléments seront livrés début novembre à cause des délais extrêmement courts de construction et des retards de livraison sur toutes les matières premières, particulièrement le bois, qui sévit dans la construction actuellement. Il y a eu un peu de retard mais tout était fonctionnel, je le rappelle, en ayant fait un tour de force puisqu'il s'agissait de rénover entièrement et d'agrandir ce pavillon. Franchement, on peut en être fier aujourd'hui parce qu'autant avant ce n'était pas un modèle de consommation énergétique ni de construction, c'était un pavillon quand même relativement sommaire. Là on a gardé la structure mais on a à peu près tout refait, il a été surélevé, il est agrandi, il est parfaitement isolé, il est bardé de bois, c'est quand même beaucoup plus esthétique dans le parc dans lequel il est implanté, il est chauffé par de véritables radiateurs eux-mêmes alimentés par une pompe à chaleur qui elle-même fonctionne grâce à des panneaux photovoltaïques, il est équipé pour la récupération d'eau de pluie et bénéficie du label de haute performance énergétique.

Il a été mis en service pour la rentrée scolaire et il est très utile et très apprécié du personnel éducatif et, à voir les sourires des enfants ce soir, également des enfants.

Si vous souhaitez davantage de précisions, nous serons à votre disposition dans la commission que vous souhaitez et si vous nous renvoyez cette pétition, nous la traiterons ensuite. Je reste bien entendu à votre disposition si vous avez d'autres commentaires ou questions.

M. Couto : de ce que j'ai compris, il serait bien de proposer de l'envoyer à la Commission des travaux.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL propose de demander au Conseil administratif de traiter cette pétition, du moment que c'est vraiment de son ressort.

M. Dérobert : en fait au départ j'étais pour la renvoyer aux Travaux parce que comme cela on avait quelques informations. On a eu la chance, pour ceux qui étaient à l'inauguration ce soir,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

de pouvoir avoir ces informations en direct en visitant les différentes classes. C'est vrai que je n'ai pas été horrifié, je ne me suis pas dit quelle horreur, cette pétition a tout son sens, j'étais plutôt dans le sens inverse. A partir de là, je ne vois pas quelles informations on aurait en plus que de refaire une visite, si c'est pour faire de la réunionite, on peut, mais je serais d'avis de la renvoyer directement au Conseil administratif.

Mme Dia : le groupe socialiste est également d'avis de renvoyer cela au Conseil administratif.

M. Couto : si j'ai bien compris un certain nombre d'intervenants demandent le renvoi au Conseil administratif. Si plus personne ne veut prendre la parole, je vous propose de voter cette proposition.

La pétition 073-2022 est renvoyée au Conseil administratif pour traitement par 28 oui, 0 non, 1 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Rénovation et transformation de la Villa Rapin – Crédit de construction (Fr. 3'670'000.–) (306-22.09) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 3 octobre 2022 (Mme Caroline Monod et rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 (M. Matthieu JOTTERAND)**
- =====

Mme Monod présente le sujet : en introduction, les commissaires sont informé.e.s que les études réalisées ont permis d'une part de réévaluer la complexité du projet et d'autre part d'optimiser l'utilisation des surfaces. Cela résulte en un crédit plus élevé que celui estimé au départ.

Une fois l'historique de la Villa rappelé, son état actuel est présenté. Des discussions ont eu lieu avec le Service des monuments et sites (SMS) afin d'obtenir une autorisation de construire conforme à l'intérêt patrimonial que représente ce bâtiment. Grâce aux études historiques menées, la création de lucarnes a pu être envisagée et l'utilisation des combles ajoutée au projet.

Plusieurs problèmes statiques ont été identifiés au niveau de la poutraison et du balcon, notamment.

Le concept énergétique est ensuite présenté, relevant que deux cas de figure se présentent dans cette rénovation. En effet, les combles et le sous-sol n'étant pas précédemment des parties chauffées, contrairement aux deux autres étages, elles doivent répondre aux standards énergétiques HPE. Pour la chauffe du bâtiment, c'est une pompe à chaleur air/eau qui a été choisie pour remplacer la chaudière à mazout, la chaleur résiduelle du système du bâtiment administratif (BAM) n'étant pas suffisante.

Enfin, l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite est intégrée.

Lors de la discussion qui suit, un.e commissaire s'interroge sur la répartition des sanitaires et l'intégration de douches. Il est indiqué que des sanitaires sont disponibles sur deux des quatre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

étages, mais qu'il n'y aura pas de douche, du fait de la proximité avec le BAM, qui en propose. La potentielle mixité des sanitaires est également discutée.

Une question est ensuite posée sur la juxtaposition d'un espace de détente et de la salle de conférence, restreignant l'accès au premier. Il est répondu que les aménagements présentés pourront encore évoluer en fonction de la répartition des services dans les différents locaux, sur laquelle le Conseil administratif travaille actuellement.

Un.e commissaire demande les principales raisons de l'importante augmentation du coût des travaux par rapport à l'estimation initiale. On lui indique que cela est tout d'abord lié aux problèmes de statique identifiés, aux normes patrimoniales découlant de l'intérêt du bâtiment et impliquant l'intervention d'artisans, aux aménagements extérieurs qui n'avaient pas été pris en compte, à l'ajout de l'aménagement des combles et enfin, à l'augmentation des divers et imprévus dans le contexte actuel.

A la question d'un.e commissaire sur la possibilité de contenir les dépassements grâce à ce montant supplémentaire, il lui est indiqué que les rénovations d'objets patrimoniaux sont souvent complexes et que par ailleurs le marché de la construction et la fourniture de matériaux sont extrêmement tendus. Néanmoins, afin de ne pas mettre les commissaires sous le fait accompli, un retour sera effectué en cas d'évolution importante.

Le crédit de construction est approuvé à l'unanimité des commissaires.

M. Jotterand présente le sujet : la magistrate indique qu'il s'agit de travaux conséquents, dans le but d'aménager l'intérieur en bureaux. L'isolation, l'enveloppe thermique et le réaménagement intérieur demanderont beaucoup de travaux, en raison du temps écoulé depuis la dernière rénovation. Afin de maximiser la rentabilité des travaux et avoir un rendu efficient, il a été étudié en amont comment utiliser l'ensemble des espaces.

La villa Rapin date de 1834 et est classée, ce qui rend l'estimation des coûts et leur fiabilité plus compliquées.

Le crédit de construction est classé en plusieurs parties. Il y a les travaux préparatoires, d'un montant estimé de Fr. 2'500'000.--, avec des points problématiques relevés, tels que la préservation des murs, le désamiantage et la dépollution du terrain. Il y a une autre partie importante comprenant l'enveloppe du bâtiment à refaire alors que seule une rénovation partielle était initialement prévue.

Afin d'améliorer la surface habitable, des travaux seront effectués dans ce sens, à savoir la pose d'un crépi isolant et le remplacement complet de la toiture, de même que la restauration de lucarnes dans cette dernière. Enfin, des équipements d'exploitation sont compris dans le crédit, comprenant du mobilier et l'audio.

Il a été décidé de procéder également à des aménagements extérieurs, notamment sur la terrasse en mauvais état suite à un affaissement lors de la construction du BAM.

Le poste « divers et imprévus » de 15% est particulièrement important dans ce projet en raison de la situation générale actuelle.

Les raisons qui expliquent l'augmentation des coûts du crédit sont multiples. Il y a l'augmentation des surfaces habitables de 282 à 424m², l'installation d'un monte-personnes du sous-sol aux combles (au lieu de s'arrêter au premier étage), le renforcement des charpentes en bois, l'amélioration énergétique étendue aux combles, le crépi isolant sur les façades, les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

normes THPE pour le sous-sol et les combles, la nécessité d'ajouter une pompe à chaleur au bâtiment ainsi qu'une toiture provisoire.

Un-e commissaire propose de réexaminer l'objet en cas de dépassement de plus de 15% du budget afin d'éviter des dépassements trop importants. La magistrate rappelle que c'est déjà ce qui se passe sur les longs projets, prenant en exemple celui de la piscine. Quant à pouvoir chiffrer l'évolution du prix des matériaux, il est impossible pour la commune de le faire. Les divers et imprévus sont prévus selon des normes pour amortir cela, même si un dépassement ne peut être tout à fait exclu. Des négociations et des ajustements ont lieu au cas par cas.

La situation actuelle de volatilité des prix des matériaux entraîne une grande incertitude, aussi bien du côté de l'administration que du côté des artisan-es, où des devis sont désormais établis pour quinze jours et non plus pour trois mois.

Un-e commissaire s'étonne de la procédure sur invitation de gré à gré. Il lui est expliqué qu'il s'agit de marchés publics. Dans une procédure de gré à gré, à prix et conditions égaux, une entreprise lancéenne sera privilégiée.

La commission accepte le crédit de construction à l'unanimité.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL salue ce beau projet de la rénovation de la Villa Rapin. Il se réjouit que ce bâtiment à valeur patrimoniale importante soit rénové de cette manière.

On demandera par contre un retour par rapport à l'affectation de ces locaux qui, sauf erreur, n'a pas encore été décidée.

M. Vogel : juste une question, j'ai peut-être mal compris, mais cela veut dire que les travaux ont été attribués et que c'est une procédure de gré à gré ?

M. Jotterand : c'était une question, c'est pour cela que dans le rapport j'ai mentionné la question mais cela ne veut pas dire que tous les travaux ont été dans ce sens-là.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je passe au vote de l'arrêté.

***Rénovation et transformation de la villa Rapin –
Crédit de construction (Fr. 3'670'000.--) (306-22.09)***

Vu la nécessité de rénover la villa Rapin, afin d'y aménager des postes de travail pour les services de l'administration ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 190'000.— accepté par le Conseil municipal le 17 décembre 2020 destiné à la rénovation de la villa Rapin ;

Vu que ces travaux auront pour objet d'apporter les renforcements et les réfections nécessaires à la pérennisation du bâtiment ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 3 octobre 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'670'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 190'000.— voté le 17 décembre 2020) destiné à la rénovation et transformation de la villa Rapin sise route du Grand-Lancy 39 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0290.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024, sous la rubrique 0290.33004 ;*

L'arrêté 306-22.09 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Aménagement du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'étude et de construction (Fr. 600'000.--) (303-22.09) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 4 octobre 2022 (Mme Kristine Beun)

=====

Mme Beun présente le sujet : le projet en question provient d'un appel à concours à trois bureaux et a été présenté à deux reprises en commission.

Cet aménagement s'insérera sous le potager et le rucher.

Ce nouvel espace de détente :

- offrira des surfaces de contemplation et de délasserment
- proposera des surfaces ombrées
- initiera un espace didactique supplémentaire
- restera accessible à tous les usagers
- et répondra aux enjeux environnementaux de Lancy grâce aux types de végétation qui sont déjà sur place, sur les types de matériaux, et en créant un étang par une gestion de l'eau de la parcelle en amont.

Concernant le budget, rien n'a été inventé dans les perspectives budgétaires 2022-2023 car le budget avait déjà été planifié avec des coûts très précis. Le projet était en prévision budgétaire du budget 2022 à hauteur de Fr. 600'000.--, et il reste à hauteur de Fr. 600'000.--. Les prix ont été confirmés par retour d'ingénieur.

Concernant le planning intentionnel, une demande d'autorisation a été déposée en été et est en cours d'instruction

Le délai référendaire étant en novembre 2022, les appels d'offres et l'adjudication des travaux devraient se faire cet hiver, et les travaux de chantier devraient se faire de septembre 2023 à novembre 2023.

Par 6 voix pour et 5 abstentions, la commission préavise favorablement l'aménagement du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'étude et de construction (Fr. 600'000.--).

M. Petite : la majorité du groupe des Vertes et des Verts est favorable à ce projet. Une minorité, certaines et certains d'entre nous, avait émis des réserves lorsque ce projet nous avait été

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

présenté en Commission environnement et développement durable il y a quelques mois. Ces réserves portaient sur la perte de biodiversité et les atteintes paysagères que pouvait engendrer l'aménagement du cheminement dans ce site sensible au niveau de la flore, parce qu'il y a une prairie qui est relativement sensible et au niveau du dégagement visuel et pour le dire vite pour la composition paysagère du site.

Nous avons pu débattre de manière assez constructive de ces points en commission. Si toutes les réponses ne nous ont pas été apportées, nous sommes collectivement convaincus que ce projet apportera davantage de bénéfices qu'il ne péjorera la situation. La biodiversité en sera globalement améliorée avec la plantation d'espèces rares, les îlots de chaleur seront diminués avec notamment l'étang ou la noue qui sera créée et l'ombrage également créé par les arbres. Enfin, surtout, le cheminement apportera une vraie plus-value pour la population dans un ensemble qui nous paraît complémentaire avec le potager, le rucher, déjà existants directement attenants.

Ce sont les raisons pour lesquelles, la majorité des Vertes et des Verts voteront pour ce projet.

Mme Dia : étant donné la qualité du projet au niveau de l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite qui constitue également une réponse sociale, puisqu'il y a un EMS non loin de ce parc, et considérant la plus-value qu'apporte ce projet en termes de biodiversité, le groupe socialiste va voter pour ce projet.

Mme De Vecchi : c'est du bout des lèvres que le groupe PDC-VL acceptera ce nouveau projet d'aménagement du parc Navazza-Oltramare, certains aspects apportant une plus-value au site.

Néanmoins, nous restons dubitatifs sur l'utilité d'une telle infrastructure et de la pertinence d'une construction d'éléments en dur dans un projet qui se veut favorable au développement de la biodiversité.

Nous craignons également les coûts indirects engendrés pour l'entretien notamment qu'il faudra, à notre avis, considérer dans une vision globale de ce projet. Avec une campagne Navazza encore cultivée il y a 20 ans, comme le rappelle le message, nous disposons à Lancy de l'un des derniers parcs où la nature est reine. A force de vouloir l'aménager, respectons-nous vraiment la nature et la qualité du sol ? Nous serons particulièrement attentifs à tout nouvel aménagement qui viendrait encore réduire la partie sauvage de la campagne Navazza.

M. Bonfanti : j'ai bien entendu le groupe PDC-VL – je n'ai pas compris si vous étiez toujours PDC ou si vous étiez devenu le Centre, à un moment donné il faudrait clarifier la situation. Je vous ai bien entendu, j'ai aussi entendu sur l'entretien, j'ai aussi entendu sur le fait que vous alliez être très attentifs sur ce parc, mais sur l'ensemble des parcs, donc je serai aussi très attentif sur le vote que vous donnerez sur Genève Montagne et sur le projet qui vous sera présenté.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Aménagement du parc Navazza-Oltramare (303-22.09)

Vu la volonté de la Ville de Lancy d'offrir un espace de détente approprié au public ;

Vu que l'aménagement projeté permettra de répondre aux enjeux environnementaux de la Ville de Lancy ;

Vu le projet d'aménagement établi par le Bureau DPE Solutions ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 4 octobre 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de construction de Fr. 600'000.— pour l'aménagement du parc Navazza-Oltramare,*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000,*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 3420.33000.*

L'arrêté 303-22.09 est accepté par 27 oui, 0 non, 2 abstentions.

c) Chantiers divers – Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (305-22.09) – Rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 (M. Matthieu Jotterand)

=====
M. Jotterand présente le sujet : le point porte sur le bouclement de neuf crédits d'engagement. Parmi ceux-ci, deux sont en dépassement (la piscine de Marignac et la réfection des collecteurs et les aménagements extérieurs de l'école des Palettes). La magistrate s'arrête donc prioritairement sur ces deux objets.

Piscine de Marignac

Il est expliqué aux commissaires que les négociations avec l'OCEN ont été ardues et ont duré deux ans. Dans les éléments qui ont alourdi la facture, nous pouvons relever l'isolement complet des vestiaires (au lieu de seule une partie de la toiture), le renforcement de l'épaisseur des parois en polycarbonate de 16 à 55 mm ou encore le dépôt d'une nouvelle autorisation de construire (impliquant des honoraires conséquents), la première étant devenue caduque.

Il est également relevé une incidence malheureuse du taux de change pour l'achat de la bâche chauffante en France, qui a été repoussé ainsi qu'une augmentation du prix des matériaux.

Heureusement, de bonnes nouvelles en termes de subventions octroyées et de leur hauteur contrebalancent un peu ces effets négatifs. Le FI a versé Fr. 300'000.-- et le Fonds d'énergie des collectivités publiques Fr. 276'000.-- (un complément viendra lors du raccordement au CAD, qui se fait attendre suite à des thématiques voisines géographiquement).

Un-e commissaire relève l'importance des excédents et se demande s'il n'aurait pas été possible d'anticiper. Il lui est répondu que non, cet état de fait provient de plusieurs péripéties qu'il n'était pas possible d'anticiper, notamment des changements de personnel au sein de l'Etat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Ecole des Palettes

Le dépassement est dû à un problème survenu lors des travaux du réseau d'évacuation des eaux, où des refoulements sont survenus, dans un réseau qui n'avait pas été identifié.

Du vandalisme de la part des écoliers lors de l'utilisation du préau a également entraîné des surcoûts. Le problème a pu être réglé par une démarche participative.

Enfin, il est relevé une erreur de Fr. 1000.-- dans un tableau Excel et un sous-dimensionnement des besoins de la part du service de l'environnement au moment de présenter le crédit d'investissement, qui avait été ramené de Fr. 2.5 à Fr. 2 millions.

Un commissaire se demande pourquoi un tel délai entre l'achat de la balayeuse planifié en 2020 et effectué en 2022. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une attente en raison de la faible priorité de la tâche.

Objets en positif

A propos du collecteur des eaux pluviales de la Chapelle, un-e commissaire souligne la lenteur d'exécution de l'objet, mais se réjouit qu'il ait bénéficié de subventions. Au sujet de ces dernières, il s'interroge sur la possibilité de connaître à l'avance leur montant. Il lui est répondu qu'il existe des estimations, mais pas de chiffres exacts.

Le vote a lieu et la commission accepte le bouclage à l'unanimité des voix exprimées.

M. Jotterand : si vous avez trouvé le rapport un peu décousu, il en était de même du procès-verbal.

M. Couto : il s'agit de deux arrêtés à voter qui concernent deux dépassements.

M. Vogel : par rapport au taux de change favorable en Suisse, la remarque sur la bâche achetée en France qui coûte plus chère parce qu'elle est moins chère, je ne comprends pas.

M. Couto : oui, M. Vogel, j'ai aussi réfléchi à cela, mais il faudrait peut-être lire le procès-verbal complet de la commission et revoir tous les documents, mais c'est vrai que j'ai aussi lu cela. J'ai trouvé bizarre parce que le taux de change est plus favorable. On ne va pas faire le débat sur le taux de change, il y a déjà le problème avec l'essence, on ne va pas trouver un autre problème pour faire monter l'Euro.

Il y a deux arrêtés à voter qui concernent deux dépassements. Le premier concerne la piscine de Marignac, l'exploitation hivernale du bassin olympique.

Mme Fernandez : cette prise de parole, simplement pour dire que, même si c'est très symbolique on en a conscience, le groupe des Verts et des Verts s'abstiendra sur cet objet puisque nous ne sommes pas favorables à l'exploitation hivernale du bassin olympique et encore moins à des dépassements d'investissement à ce sujet.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je passe au vote de cet arrêté qui concerne la piscine de Marignac.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022***Piscine municipale de Marignac –
Exploitation hivernale du bassin olympique (305-22.09)***

Vu le crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.— destiné aux travaux pour l'exploitation hivernale du bassin olympique de la piscine de Marignac ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} mars 2018 et l'approbation par le département compétent le 19 avril 2018 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 191'222.34 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir un crédit complémentaire de Fr. 191'222.34 afin de couvrir le dépassement du crédit destiné aux travaux pour l'exploitation hivernale du bassin olympique de la piscine de Marignac ;*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 1^{er} mars 2018 ;*

L'arrêté 305-22.09 (exploitation hivernale du bassin olympique de la piscine de Marignac) est accepté par 20 oui, 1 non, 8 abstentions.

M. Couto : nous passons au vote du deuxième arrêté qui concerne l'école des Palettes.

Ecole des Palettes – Réfection des collecteurs et aménagements extérieurs (305-22.09)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.— destiné à la réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs de l'école des Palettes ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 avril 2016 et l'approbation par le département compétent le 9 juin 2016 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 92'269.13 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 5 octobre 2022 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

1. *d'ouvrir un crédit complémentaire de Fr. 92'269.13 afin de couvrir le dépassement du crédit destiné à la réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs de l'école des Palettes ;*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 avril 2016 ;*

L'arrêté 305-22.09 (école des Palettes) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : les rapports de commission en information, les points 10) à 16) seront insérés au procès-verbal de cette séance. Je remercie chaque rapporteur-e de faire suivre les rapports de commission au secrétariat du Conseil municipal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION CONJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation de l'étude UNIGE « Résilience climatique du territoire lancéen »**
=====

Pour réaliser un diagnostic de la commune du point de vue de la résilience territoriale, il a fallu :

- Evaluer la résilience du territoire communal du point de vue du risque climatique (appréhendé du strict point de vue des îlots de chaleur)
- Développer des scénarii d'adaptation à l'échelle des points chauds, des projets d'urbanisation en cours ou à venir et des périmètres d'opportunités (identifiés par les services de l'administration communale)
- Proposer des principes d'organisation spatiales susceptibles de compléter le Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres ou alimenter les cahiers des charges des concours d'urbanisme ou d'architecture
- Identifier par l'administration les cinq périmètres (Palettes, Semailles, Saint-Georges-Morgines, Praille-Ouest et les Voies ferrées)

Plusieurs pistes ont été suivies :

- Si les zones climatiques locales (LCZ) peuvent nous aider à définir des structures urbaines favorables aux îlots de fraîcheur diurnes
- S'il a des éléments du territoire (et qui caractérisent les LCZ), qui jouent un rôle dans le rafraîchissement diurne
- Quant à la densité de population égale, s'il y a des structures urbaines favorisant les îlots de fraîcheur
- Et enfin, quelles sont les similitudes et divergences entre îlot de chaleur diurne et nocturne

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Concernant l'exposition, les vulnérabilités et les risques :

- A l'horizon 2050, il y aura une dégradation du confort thermique sur l'ensemble du territoire de la commune
- Près du quart de la population habitante se trouve dans des zones d'aléa de chaleur (soit plus de 8'000 habitants)
- Certaines aires de la commune sont en situation d'inégalité environnementale

Les principes d'un urbanisme climatique avec une stratégie d'aménagement :

- un espace mobile (penser l'équipement afin de s'adapter à la récurrence des épisodes extrêmes),
- une ville inversée (renverser provisoire de la normalité urbaine),
- et une ville de convergence (faire converger l'action sociale, l'animation socioculturelle, les politiques environnementales ou de mobilité et planification spatiale ou de l'urbanisme)

Concernant la stratégie d'adaptation et d'aménagement :

- L'espace mobile sera aménagé afin qu'il puisse s'adapter à la récurrence des épisodes extrêmes et caniculaires, avec des installations de mobiliers provisoires (des ombrières, des oasis, etc.)
- Par une ville inversée (en renversant provisoirement la normalité urbaine)
- Par une ville des convergences : il s'agirait de faire converger les politiques publiques (action sociale, animation socioculturelle, etc.) avec les politiques environnementales, de mobilité, ainsi qu'avec l'urbanisme et la planification spatiale.
- Et, entres autres, par le maillage de l'ombre (aménagement et création de cheminements agréables pour les personnes plus fragiles, qui relie des points de fraîcheur et de sociabilité), en lien avec un Plan directeur des cheminements piétons.

Diverses mesures seront prises, comme la création d'un fonds communal d'actions climatiques, une meilleure distribution de la pleine terre, renouvellement de plantations, remise en place de biotopes, et, entres autres, entretien des canopées. L'abaissement des vitesses de circulation (sur la base de la LMCE) sera discuté lors d'une autre séance.

11) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

a) Clôture du crédit d'investissement pour le réaménagement du parc Louis Bertrand et annonce de dépassement concernant le crédit d'investissement pour le réaménagement extérieur de l'école des Palettes

Réaménagement du parc Louis Bertrand

Pour ce projet, une procédure participative était prévue dans l'objectif de créer un "Skate-Plaza". Le projet a provoqué beaucoup de questionnements principalement sur le bruit (Quelques mesures ont pu être prises, avec des bandeaux de pierre, sur lesquelles les skates font moins de bruit que sur du fer) et la pollution lumineuse (qui ont été réglées au mieux), ainsi que sur le problème du béton de l'ouvrage. Ce projet est resté dans les limites de son crédit.

Espace extérieur de l'école des Palettes

Plusieurs rénovations de l'école avaient été votées. Le crédit, tel que voté en 2016, est de Fr. 2 millions, et le dépassement d'environ Fr. 90'000 (+4.6%) dû notamment à un collecteur ainsi

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

que des réseaux d'apport en eau et d'évacuation (qui étaient liés et en mauvais état) ont dû être assainis. Ces travaux expliquent la majorité des coûts supplémentaires.

Toutefois, le poste des Divers et Imprévus votés dans le crédit n'a pas pu couvrir tous les frais supplémentaires. Les Divers et imprévus ont été utilisés par deux autres dépenses : la démarche participative qui liait les enfants de l'école au projet de nouveaux jeux pour le préau (projet du bateau pirate, espace de jeux et mixité d'utilisateurs), et le réaménagement et remise en état des coutures de l'école. Il y a eu également une erreur d'équation dans le tableau Excel (env. Fr. 1'000.-) et une petite perte.

b) Divers

=====

Eclairage et économie d'énergie

Si l'éclairage était allumé en plein jour dans le parc à côté de l'école des Palettes en journée, cet éclairage a fait partie des tests de mesures (qui seront expliquées en Commission des travaux avec les effets et conséquences de chaque solution proposée afin de pouvoir déterminer différents scénarios d'économies).

En effet, dans le cadre du travail sur la limitation de la pollution lumineuse et dans le contexte actuel de limitation du gaspillage énergétique, il y a donc des mesures à prendre pour accélérer le projet en matière d'éclairage public.

Par ailleurs, certaines autres communes ont décidé d'éteindre l'éclairage de nuit en prévision des pénuries hivernales.

La prochaine séance de Commission des travaux (3 octobre) reviendra sur les mesures communales concernant la crise énergétique. Une task force a été mise en place (pour revoir les décisions avec les différents chefs de services sur une base hebdomadaire).

Il a été précisé que la question de la pollution lumineuse et ses effets négatifs sur la santé et la faune concerne plus la Commission de l'environnement (réduction de la pollution lumineuse du point de vue de la préservation de la faune). Il serait donc judicieux que ces aspects soient aussi traités dans le cadre de la Commission des travaux.

Cependant, si la crise dure jusqu'au printemps, des constats positifs sur la faune pourront être faits. Mme Bogenmann travaille à documenter ces effets. De plus, elle travaille en parallèle sur la stratégie lumière et une présentation de l'étude du Centre de coordination ouest pour la protection des Chauves-souris (sur la trame noire et le diagnostic des chauves-souris) aura lieu lors de la prochaine séance de commission.

"La nuit est belle" : Lancy participera à cet événement durant la nuit du 23 septembre (durant laquelle l'éclairage public sera éteint) et une marche sportive avec lampe frontale sera proposée à tous.

"La Fête de l'abeille" aura lieu le samedi 24 septembre à Navazza organisée par le service de l'environnement notamment avec une campagne de sensibilisation sur l'alimentation bas carbone. Une campagne d'affichage est prévue, ainsi que plusieurs rencontres, cours, dégustations et concours.

Problématique de l'éclairage sur un bâtiment chemin des Semailles/chemin du Clos

Les propriétaires et locataires ont été contactés, ils n'ont pas encore pu adapter leur domotique en ce sens, mais y travaillent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022**12) COMMISSION DES TRAVAUX OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD****a) Economies et pénurie d'énergie – Point de situation**
=====

Pour faire suite à la question écrite du parti des Vert.e.s et selon son intention, le Conseil administratif souhaitait présenter et échanger sur les mesures préconisées en vue d'économiser l'énergie, voire de gérer la pénurie.

Il est expliqué que la réflexion de la commune a débuté durant l'été. Une task force transverse a été mise sur pied, impliquant différents services de l'administration, mais également la régie Brun, en charge du patrimoine financier de la commune. Des propositions ont été faites à divers niveaux, fédéral, cantonal, inter-communal. La task force a pu s'en inspirer pour établir un plan de mesures validé par le Conseil administratif. Bien qu'il ne soit pas terminé, des chiffrages des impacts devant encore être effectués, c'est ce dernier qui est présenté ce soir.

Il est indiqué que ces mesures sont assez généralement impopulaires et ont déjà fait l'objet de réclamations. Malgré tout, l'effort demandé est réparti et touche un peu tout le monde.

Le plan de mesures est ensuite présenté. Il a été regroupé selon les thématiques suivantes : chauffage, eau chaude, aération/ventilation, refroidissement, éclairage, informatique/appareils, personnel/divers/généralité, bâtiment du patrimoine financier, Conseil administratif.

En résumé, il y a un grand plan de réduction des températures dans tous les lieux clos de la commune, à 20 degrés, ainsi qu'une décision de repousser la période de chauffe à mi-octobre (au lieu du 1^{er}). A l'exception des IEPA et des structures de la petite enfance.

Par ailleurs, la piscine Marignac, seul bassin extérieur chauffé du canton, ne sera plus alimentée que par la chaudière à pellets, le gaz devant être économisé. Cela devrait permettre de proposer une température d'environ 20 degrés durant cet hiver. Les bassins scolaires, intérieurs, ont eux été baissés à 26. Un.e commissaire s'inquiète de ce que les usagers, et particulièrement les enfants, ne compensent cette baisse avec des douches chaudes plus longues et s'interroge sur la possibilité d'autoriser également le port de combinaison dans les piscines intérieures, comme cela sera le cas pour Marignac. Il lui est répondu que cela pourrait être le cas et qu'en ce qui concerne les douches, des mesures pourraient être envisagées, mais que quoiqu'il arrive, la consommation supplémentaire engendrée par des douches plus longues serait moindre par rapport au chauffage des bassins. A la question d'un.e commissaire, il est précisé que l'ensemble des bassins est chauffé au gaz. La provenance des pellets de la chaudière de Marignac, leur suffisance et leur coût sont questionnés. Il est indiqué qu'ils sont actuellement d'une région proche et que des économies substantielles devraient être réalisées avec le renoncement au gaz. Néanmoins, le prix d'achat des pellets n'est pas fixe et leur disponibilité pas garantie.

Un.e commissaire demande si, une fois les calculs d'impact réalisés, certaines mesures n'ayant qu'un faible résultat, pourraient être abandonnées. Cela lui est confirmé. Néanmoins, la symbolique portée par chaque mesure sera également prise en compte.

La question des unités de mesures (kWh thermiques et électriques + gaz) est également posée et les commissaires suggèrent que les différentes sources devraient être précisées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

A l'interrogation d'un commissaire sur la potentielle pérennité des mesures, il est expliqué qu'il s'agit tout d'abord de gérer l'urgence, mais que les enseignements apportés seront bien évidemment pris en compte par la suite.

Certaines mesures paraissent des évidences et il semble aberrant de devoir les rappeler, comme par exemple les recommandations sur l'aération de locaux chauffés. Ce sont des éco-gestes simples, mais qui peuvent avoir un grand impact.

En ce qui concerne l'éclairage, un compromis a dû être trouvé entre la sécurité et les économies d'énergie. C'est le cas notamment des parcs publics, dans lesquels un lampadaire sur deux sera éteint, en plus d'une extinction totale de 1h à 5h du matin. Les éclairages de Noël, peu énergivores, seront autorisés pour maintenir l'esprit de Noël, mais sur une période de temps réduite (17h-21h15). Enfin, les éclairages jugés esthétiques seront supprimés.

Il est souligné que la commune de Lancy a déjà effectué un gros travail de réduction de consommation énergétique des éclairages publics, la diminuant de moitié ces cinq dernières années. Le potentiel est donc réduit. Un.e commissaire souligne d'une part qu'éviter le gaspillage consiste à économiser partout où cela est possible, même si l'impact est réduit et d'autre part que certaines actions symboliques permettent de donner l'exemple et d'inciter la population à faire de même, comme par exemple l'extinction des luminaires publics la nuit.

Un.e commissaire revient sur l'extinction des enseignes lumineuses, qui a fait dernièrement l'objet d'une loi cantonale et se demande comment cela sera mis en place, contrôlé et qui sera en charge de le faire respecter. Il lui est précisé qu'il n'y aura pas de policier derrière chaque enseigne, mais que chaque citoyen peut relever et dénoncer les enseignes qui ne respectent pas la loi.

Un.e commissaire relève que la manière dont on communiquera auprès de la population et l'exemplarité de l'administration et de la classe politique sera primordiale dans l'acceptation et l'adhésion des habitant.e.s. Le Conseil administratif est tout à fait conscient que c'est la responsabilité individuelle qui fera le succès de cet ensemble de mesures et que cela demandera un effort argumentatif, car certaines mesures sont impopulaires. Différents canaux de communication seront utilisés, avec notamment une édition spéciale du Lancéen.

Un.e commissaire demande s'il serait possible de passer par le réseaux des écoles et la sensibilisation des enfants, comme ce fut le cas dans les années 80, sur les mesures écologiques. C'est un public réceptif et qui peut ensuite essayer dans sa famille. Cette intéressante suggestion sera remontée au DIP, avec les discussions des prescriptions contradictoires qui font que les recommandations de la task force cantonale sur la réduction de la température ne sont pas réglementaires.

Il est enfin indiqué que les bâtiments du patrimoine financier de la commune verront les mêmes restrictions de température s'appliquer. Un.e commissaire demande pourquoi le minimum n'a pas été fixé à 19 degrés. Il est répondu que cela contreviendrait au droit du bail.

Un.e commissaire relève le fait qu'il serait utile que les conseillers municipaux puissent recevoir les communiqués de presse envoyés par la commune, plutôt que d'être informés par la presse. Par ailleurs, iel souhaite savoir pourquoi la commune n'est pas entièrement à l'énergie Vitale vert de SIG. Il lui est indiqué qu'il s'agit d'un choix politique et précisé que sur les deux types de contrats, éclairage public et bâtiments publics, ont un tarif bloqué et ne subit pas les importantes hausses quand elles ont lieu.

Au terme de ces échanges, la séance est levée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

13) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD

Divers

=====

Il est indiqué aux commissaires que les postes et investissements pour le budget 2023 seront présentés à la séance de novembre, au vu de la préparation que cela demande.

14) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

a) Présentation de l'inventaire des chiroptères et de l'étude de la trame noire à chauves-souris

=====

Un rappel de la stratégie lumière doit être fait avant la présentation de l'inventaire des chiroptères et l'étude de la trame noire car tout cela s'intègre dans cette stratégie.

La Stratégie lumière

La Stratégie lumière a pour finalité de réduire les émissions inutiles de lumière, et donc de lutter contre la pollution lumineuse, de protéger la biodiversité, de maintenir des ambiances confortables et sécurisantes pour les usagers. Ainsi, il convient d'adapter au maximum l'éclairage aux usagers et de diminuer la consommation énergétique.

Il faut donc "Protéger les corridors biologiques et améliorer les conditions de l'infrastructure écologique" (1er axe de travail sur les 5).

En parallèle, le travail reste focalisé sur les PLQ (en cours et à venir), sur le patrimoine de la ville de Lancy, ses parcs, ses bâtiments, ainsi que sur les diminutions de l'éclairage nocturne.

La trame noire :

- représente le degré d'obscurité utile au déplacement de la faune (qu'on retrouve sur un territoire donné, en l'occurrence le territoire lancéen, qui a un degré d'obscurité acquis, avec un degré de pollution lumineuse)
- est une sorte de corridor biologique essentiel au maintien de la faune (car les déplacements de celle-ci dépendent également de son besoin d'obscurité).

Pour pouvoir identifier cette trame noire, le travail a porté sur plusieurs phases : Identification

- Constat de base : qualifier la qualité de la nuit, (pollution lumineuse) le degré de pollution lumineuse rencontré sur le territoire lancéen, ainsi qu'identifier les secteurs à enjeu (trame verte : l'Aire, le secteur du Rhône et celui de la Drize)
- Objectif est de rendre la trame noire fonctionnelle pour les besoins de la faune.

Qualification

- Par l'identification de la trame noire et l'inventaire des chiroptères (la trame noire est définie en fonction des chauves-souris car celles-ci ont la caractéristique d'être des bioindicateurs, une espèce parapluie)
- Et par les types d'espèces rencontrées.

Renforcement – amélioration à partir de l'état des lieux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Le CCO a mené des études sur le territoire afin d'établir un cahier de mesures à suivre et à mettre en œuvre :

- Par priorisation lors d'intérêts faunistiques majeurs
- Par opportunité de synergie avec des projets connexes et mise en œuvre (par exemple, le croisement du chemin des Semailles avec le Voiret qui sera réaménagé et la végétation renforcée), et notamment l'intégration du Plan Lumière (la systématique interservices pour la gestion de projet et préavis).

Concernant le développement, il faudra étendre les secteurs à enjeux dans la zone 5 propice à la biodiversité.

Concernant la Communication et Sensibilisation, une soirée autour des chauves-souris, a été organisée le 2 septembre 2022, il y a eu environ 45 inscrits. Définition de la trame noire sur le territoire lancéen et relevé des espèces de chauves-souris.

Mme Manceaux, cheffe de projet au CCO Genève, est intervenue sur la commune de Lancy pour deux études menées en parallèle, notamment pour la définition de la trame noire et le relevé des espèces de chauves-souris.

Définition, amélioration et conservation de la trame noire sur la commune de Lancy
Méthodologie :

- Analyse cartographique sur la commune (permettant d'identifier des zones de conflits potentiels entre l'éclairage public/privé et les continuums noirs à chauves-souris)
- Des relevés de terrain sont faits sur ces zones de conflit : des relevés des éclairages (flux, intensité, couleur, hauteur de mât), l'identification des usages et usagers potentiels, l'appréciation du contexte (urbanisme, végétation), des écoutes actives pour une validation de l'utilisation du corridor par une ou plusieurs espèces lucifuges.

Résultats

- Les secteurs à enjeux sont : le secteur de la Drize, Surville, les secteurs du Rhône, le bois de la Bâtie, le vallon de l'Aire et le Voiret.
- Les luminaires "boules", les spots qui éclairent vers le haut, ou les luminaires qui éclairent à 360 degrés impactent la biodiversité de manière importante : ces luminaires devront être transformés/changés afin de ne pas ou moins impacter la faune notamment.

Inventaire des espèces de chiroptères (pour définir la qualité actuelle des milieux)
Méthodologie

- Par l'analyse bibliographique de l'ensemble des données antérieures disponibles sur la commune, (y compris les données issues de l'étude pour la définition d'une trame noire communale)
- Inventaire de terrain par la pose d'enregistreurs automatiques, la réalisation de points d'écoute actifs et par des opérations de capture
- Et par une synthèse des données obtenues et définition de secteurs à enjeux suivant le cortège d'espèces, leurs statuts et les activités contactées.

Résultats

- Espèces urbaines : quatre espèces sont présentes sur l'ensemble de la commune (la pipistrelle pygmée qui est très liée au lac, la pipistrelle commune qu'on retrouve dans tous les habitats du canton de Genève, la pipistrelle de Kuhl qui est l'espèce urbaine par excellence et qui a de l'intérêt pour les lampadaires, et la Noctule commune qui est une espèce de haut vol).
- Deux espèces urbaines présentant des affinités pour les milieux aquatiques (la Noctule de Leisler et la pipistrelle de Nathusius (deux espèces arboricoles pour leurs gîtes)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

- Espèces "forestières" : le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, les Oreillards et les murins criptyques. Le Murin de Daubenton est affilié au milieu aquatique et est lucifuge.

Synthèse

- Le Rhône est un corridor d'importance à l'échelle cantonale et transfrontalière. Richesse spécifique marquante avec 12 espèces dont plusieurs espèces à enjeux, lucifuges et liées aux boisements. La préservation de la fonctionnalité de ce corridor malgré les pressions est fondamentale.
- L'axe vallon de l'Aire-Voiret jusqu'à l'Arve est un corridor à restaurer et renforcer. Une richesse spécifique moindre du fait d'une fragmentation importante et d'une qualité moyenne des habitats présents.
- La Drize est un corridor à renforcer. La pression urbaine sur le cours d'eau et sa ripisylve est constante et la connectivité est fragile notamment pour les espèces nocturnes. La richesse spécifique contactée est plutôt faible au regard des potentialités.

Concernant "La Nuit est Belle", il est trop tôt actuellement pour pouvoir fournir un bilan.

15) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 5 OCTOBRE 2022 – RAPPORTEUR : M. MATTHIEU JOTTERAND

a) Présentation de la péréquation intercommunale

La commission a décidé de ne pas rapporter ce point.

b) Divers

Idem point précédent.

16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE

a) Information sur les zones 30 km/h en lien avec la LMCE (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée)

Une définition des zones prioritaires relativement à la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) est présentée. Une demande d'extension des zones II a été faite en avril 2022. Neuf zones 30 existent sur la commune. La Confédération a estimé inutile dès janvier 2023 de faire des rapports pour justifier la création de zones 30. Cela facilitera donc la création de ces zones. Aujourd'hui, on a l'accord de principe du Canton pour quatre tronçons pour une zone 30 jour et nuit. Pour la route de Saint-Georges, la commune a obtenu un accord pour une limitation nocturne uniquement. La commune est dans l'attente d'une validation formelle de l'OCT.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Plusieurs questions sont posées, en particulier sur les aménagements, les marquages au sol, les ralentisseurs, les contrôles, les zones 50 et plus, les zones piétonnes et de rencontres, etc.

Il est indiqué ou rappelé qu'en zone 30, les piétons ne sont pas prioritaires, que les limitations sont généralement bien respectées, qu'il reste peu de réseaux en 50km/h, que la commune est aussi traversée de routes cantonales qui sont hors de notre champ d'action, que les aménagements doivent être suffisants pour que la limitation soit respectée à un certain pourcentage avant d'installer un radar fixe, que l'administration va se renseigner sur les retours d'expérience d'autres villes comme Lausanne sur les zones 30 globales, et que s'agissant du béton, il n'est pas possible d'enlever le bitume sur les voiries. C'est seulement possible pour les trottoirs.

b) Présentation de la mosaïque urbaine et consultation PDCOM

=====

Il s'agit donc de la consultation publique du PDCOM. Le programme est présenté. La soirée d'inauguration est le 17 octobre. Les tables rondes sont le 1er, le 8 et le 15 novembre 2022. La soirée de clôture sera le 17 novembre 2022.

Plusieurs pôles : un pôle sur le PDCOM avec une projection du film, un atelier « apprendre sur le territoire », le pôle sur « comprendre l'identité, échanger ». Le film est projeté pour en prendre connaissance. Il présente en résumé les grandes lignes du PDCOM à destination du grand public.

Il est évoqué que la Mosaïque urbaine promet d'être intéressante mais il manque peut-être de la formalité pour faire comprendre qu'il s'agit d'une consultation obligatoire.

c) Projet de patinoire à Trèfle-Blanc – point de situation

=====

Une convention entre la commune et le Canton devrait être signée prochainement. Un cahier des charges a été validé et est publié sur le SIMAP le 7 octobre 2022. Un jury de 20 membres évaluera les projets. Les représentants de Lancy sont les deux conseillers administratifs en charge des sports et de l'aménagement et le conseiller municipal choisi est le président de la Commission des travaux. Le concours sera en 2 degrés de détails - le 1er traitera de toute la zone, et puis, en 2ème degré, un focus se fera sur la zone A.

La question du parc prévu est soulevée par l'administration qui dit beaucoup y tenir. Le redimensionnement du P+R n'est pas envisagé actuellement car l'Etat estime que le dimensionnement prévu répond au besoin pour Genève-Sud (1'000 places voitures maximum et 500 places vélos pour 8'500 sièges spectateurs).

Sur questions ou en réactions, il est indiqué que la mobilité douce est mise en avant, qu'un ingénieur mobilité sera intégré pour le 2ème degré, qu'un bâtiment administratif sera intégré pour créer une salle polyvalente et des espaces multimédias, que les places pour les spectateurs de hockey est de 1'800 places, que le lien entre la Praille et le parking de Trèfle Blanc a été fait, que les doublons d'activités entre ces deux pôles événementiels seront à éviter, que les jours de match par exemple, pour utiliser le parking P+R, il est envisagé de laisser le stationnement aux abonnés - qui sont genevois. Il est alors rappelé tous les moyens de mobilité pour avoir accès au stade ou à la patinoire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Il est encore indiqué que les places visiteurs sont très limitées à la base et sont réservées aux VIP. Des espaces de cars sont aussi prévus pour le déplacement des joueurs et d'une série de visiteurs.

Il est prévu des commerces de type restaurant ou bar au rez de la patinoire pour répondre aux besoins des usagers de ce nouvel espace. La pleine terre sera maintenue sur une partie minimale de la zone.

La construction devra être durable, c'est-à-dire le plus bas carbone possible et le moins énergivore possible. Il s'agit après de patinoires. Le cahier des charges est clair sur la volonté d'avoir une application stricte de critères en termes environnementaux. Le cahier des charges est publié ce mois d'octobre 2022.

POINTS FINAUX

17) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2023

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Gachet : il me revient l'honneur de célébrer Nathalie Adam-Vergain. Vous avez pris acte de sa démission. Pour moi, c'est un honneur que de faire une rétrospective de sa carrière au sein de ce Conseil municipal, puisqu'elle y a passé 15 ans et je me rappelle encore, puisqu'elle a siégé bien avant moi, qu'elle a été la plus jeune Conseillère municipale du canton de Genève et qu'elle avait été mise en avant à de très nombreuses reprises par un célèbre animateur de télévision qui en avait fait son égérie pour expliquer la motivation et pourquoi un jeune s'engage en politique. Elle venait d'avoir 18 ans, et depuis elle a siégé à votre place et aujourd'hui, pour des raisons familiales elle nous quitte.

Juste une petite rétrospective : elle est entrée au Conseil municipal le 4 juin 2007. Elle a siégé dans de très nombreuses commissions, je crois qu'elle les a quasiment toutes faites, à savoir l'Administration, la Culture, l'Environnement, les Affaires sociales, la Sécurité, le Sport, les Travaux. Elle a siégé dans trois organismes qui sont la Villa Tacchini, le Terrain d'aventure Lancy-Voiret et encore actuellement à la Fondation communale pour le logement de personnes âgées. Elle a été également Présidente du Conseil municipal en 2017-2018 et elle nous avait organisé un magnifique voyage, je crois qu'on est très nombreux à s'en souvenir, c'était à Rome.

Elle a eu l'occasion de côtoyer cinq conseillers administratifs avant nous trois. Donc c'est vrai qu'en termes d'ancienneté, elle doit être une des plus anciennes qui siègent actuellement dans cet hémicycle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

C'est vrai que Nathalie Adam-Vergain est une figure emblématique de Lancy. Je sais que son déménagement ne l'empêchera pas de venir aux fêtes et de participer activement à la vie communale. Un immense merci pour sa participation au Conseil municipal de Lancy.

L'assemblée applaudit.

Mme Adam : Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Collègues,

A la fin 2006, à tout juste 18 ans, je me lance très consciente du peu de probabilités d'être élue dans la campagne au Conseil municipal. Et pourtant un jour, un dimanche soir de mars 2007, je suis élue à la surprise générale, conseillère municipale.

Enfant de Lancy, je connaissais ma commune sur le bout des doigts, et je côtoyais régulièrement les milieux associatifs. Pour les ficelles de la politique communale, c'était une autre histoire.

Pleine d'ambitions, je voulais révolutionner Lancy. J'ai vite compris qu'il fallait que j'observe, que j'écoute et que je comprenne avant d'imposer.

Grâce aux « après séances » et aux courses du Conseil municipal, j'ai pu apprendre à connaître les gens avec lesquels je siégeais, avec plus ou moins d'expérience, qui m'ont expliqué les termes techniques, qui m'ont raconté l'historique des dossiers, qui m'ont montrée où chercher.

J'ai rencontré des gens, tous partis confondus, qui ont eu la patience de me guider. L'intergénérationnel et le milieu associatif sont devenus mes deux grands sujets de prédilection. J'ai défendu l'enclave « de la famille Vergain » du haut de ma balustrade, à côté de mon drapeau corse, lorsque la Ville de Lancy voulait modifier les frontières de la commune.

Pendant plusieurs années, j'ai navigué dans la commune en écoutant les demandes et les besoins des habitants et faire remonter leurs besoins.

Jusqu'en 2017 où j'ai eu la chance d'être élue Présidente du Conseil municipal. Cette année-là nous avons défendu tous ensemble pour que les gares de Lancy gardent leur identité.

En septembre 2018, la Mairie de Lancy était le théâtre d'un autre événement majeur de ma vie, mon mariage. Mon mari a vite compris que Lancy était un amant de taille contre qui il ne pouvait pas se battre.

En décembre 2019, mon fils aîné deviendra, le temps du vote du budget (et d'un appétit de loup) le plus jeune conseiller municipal de la commune. Comme quoi déjà là, on pouvait allaiter en tout temps.

En pleine deuxième vague du Covid, je suis devenue maman pour la deuxième fois et il sera, lui, obligé d'assister aux séances de commission en visio. Si vous leur demandez où maman est ce soir, vous aurez une réponse unanime : à la politique.

Les mois passent et vous vous demandez ce que vous voulez apporter à votre famille et à vos enfants. J'ai eu la chance de pouvoir grandir dans une maison avec un jardin. Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence qu'à Lancy ce n'est plus possible.

Je ponctuerai mes mémoires en remerciant toutes les personnes qui ont eu la gentillesse et la patience de me guider dans cette aventure, tous les employés et les membres des associations lancéennes qui ont fait leur possible pour que chaque citoyen reste bien à Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Des présents sont remis à Mme Adam. L'assemblée applaudit.

Mme Carter : ma question est la suivante : j'ai été informée d'une pétition demandant que les gérants actuels de la buvette du parc Louis Bertrand puissent continuer à exploiter le lieu, alors que la Ville de Lancy a mis fin à leur bail. J'imagine parfaitement que les raisons de cette décision sont fondées. Cependant les voisins soulignent que les gérants ont largement contribué à faire de cette buvette un lieu de socialisation. Ma question est de savoir ce qui est prévu pour la suite sachant qu'il y a un intérêt pour les voisins d'avoir un endroit accueillant qui soit bien plus qu'un lieu de consommation, tout en sachant que le vivre ensemble est l'une des valeurs clés de notre commune, si une réflexion est en cours pour entrevoir cela à la Commission sociale.

M. Clémence : pour annoncer un changement de chefferie, après six ans à ce poste, c'est Matthieu Jotterand et Priscille Dia qui officieront comme co-chefs du groupe socialiste.

M. Dätwiler : il a été constaté, photos à l'appui montrées à M. Bonfanti, par des habitants du Grand-Lancy, que des lampes sont restées allumées sur les courts de tennis de Lancy Fraisières. Jour de pluie avec évidemment aucun joueur. Je trouve cela inacceptable. Des efforts sont demandés à la population, les mêmes efforts sont demandés aux clubs. Il y a peu, nous avons voté un crédit de Fr. 600'000.— pour trois stades de football et améliorer l'éclairage et économiser là-dessus, donc je demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du président du club des Fraisières pour remédier à ces dépenses inutiles.

M. Dérobert : c'est un détail, mais comme je l'ai déjà dit plusieurs fois et que je l'ai encore constaté aujourd'hui, la porte de notre Conseil municipal n'est pas ouverte à tout le monde lorsque nous siégeons. La plupart du temps vous utilisez votre badge mais cela doit être accessible au public. Si on pouvait faire attention pour les prochaines séances pour que la porte soit ouverte. Quelqu'un ne peut pas nous rejoindre maintenant par exemple, lors d'un Conseil municipal.

Mme Fernandez : une question adressée au Conseil administratif qui pourra peut-être transmettre. A l'heure des économies d'énergie, plusieurs personnes ont constaté qu'il y a des écrans géants ainsi que des néons qui restent allumés toute la journée, même si sur l'écran il y a un message qui dit qu'il reste allumé mais sans image pour des questions d'économie d'énergie à la gare de Pont-Rouge. On se demandait si le Conseil administratif pouvait adresser une question aux CFF ou au Canton, parce qu'on ne sait pas exactement qui est responsable de ces éclairages et de ces écrans.

Mme Dia : j'ai une question adressée au Conseil administratif. Depuis la construction de l'école du Plateau, le flux des piétons, composé essentiellement d'enfants, a énormément augmenté sur le tronçon de la route de St-Georges, coupant perpendiculairement l'avenue du Petit-Lancy. Le flux ininterrompu des véhicules qui entre par St-Georges sur l'avenue du Petit-Lancy met en danger les enfants piétons qui se rendent à l'école. La mise en place future d'une patrouille scolaire est une bonne nouvelle pour la sécurité des enfants, mais cela ne suffira pas. Etant donné que l'immense partie des véhicules qui s'engagent sur l'avenue du Petit-Lancy le matin sont les parents des élèves de l'école de Florimont déposant leurs enfants devant ou juste dans cette école et sachant que l'avenue du Petit-Lancy est une route communale, je souhaite savoir ce qui a été entrepris et/ou ce qui va être entrepris par le Conseil administratif pour empêcher ces véhicules d'aller jusqu'à l'école de Florimont par l'avenue du Petit-Lancy, à la fois pour protéger les enfants se rendant à pied à l'école du Plateau ainsi que les cyclistes qui circulent, mais aussi pour des raisons écologiques. D'avance je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

M. Bonvin : ma question s'adresse à Mme Gachet. J'aimerais savoir ce que fait la police municipale avec les roms qui sont devant les magasins Coop, Migros, etc.

Mme Monod : ma question s'adresse au Conseil administratif. Je voulais savoir si, au vu des températures clémentes et nettement au-dessus des normales de saison actuelles, la date de début de chauffe, initialement prévue le 17 octobre, avait été maintenue ou si elle avait été repoussée.

Mme Bonvin Bonfanti : j'ai deux questions pour Madame la Maire. Vous avez parlé en début de séance d'espaces d'allaitement dans les crèches. Je voulais savoir si c'était des espaces qui étaient ouverts au public, auquel cas ils ne sont pas sur l'application Mamamapp où l'on ne voit qu'un seul espace d'allaitement à Lancy, à la très récente pharmacie de Pont-Rouge.

Ma deuxième question, j'ai été voir les menus des crèches et des écoles primaires à Lancy, et il n'y avait pas du tout de légumineuses au menu cette semaine, je voulais savoir pourquoi.

M. Jotterand : quelques petits points. Le premier, c'est le drapeau pour lequel je remercie le Conseil administratif, il coiffe M. Bonvin à la perfection et quand en plus la climatisation fonctionnera cet été, en dépit des économies d'énergie, il flottera certainement au vent, je m'en réjouis. Ce n'était ni une proposition ni une question mais je souhaitais le dire quand même.

Le deuxième point, en parcourant le compte rendu administratif et financier, je vois avec plaisir qu'on a donné des sous pour le rugby, mon sport de cœur, pour la première fois sauf erreur cette année. Je constate avec plaisir qu'il s'agit de 0,02% du budget sportif lancéen. Donc, afin d'en faire une proposition pour respecter le point formellement à l'ordre du jour, je me dis qu'on pourrait peut-être essayer d'être extrêmement ambitieux et pourquoi pas de le doubler pour atteindre 0,04% à l'horizon des prochaines années.

Enfin, sans vouloir me substituer au Conseil administratif, je me permets juste de dire une chose sur les écrans CFF. J'aime bien l'humour absurde, donc j'ai trouvé assez rigolo le « Nous économisons l'énergie » avec un écran allumé, mais en tout cas maintenant à Bachet ce n'est plus le cas. Et j'étais vendredi passé à une événement auquel on était tous invités, c'était la rencontre des cadres CFF de la région à l'hôtel Montbrillant, les petits-fours étaient bons, et ils parlaient justement du fait qu'il y avait une réflexion en cours sur le fait d'éteindre des lumières dans les gares. Et la réponse est sortie sauf erreur aujourd'hui : les éclairages d'ornement seront réduits, mais par contre les éclairages des quais, etc. ils ont décidé de ne pas les toucher pour des raisons de sécurité. Après est-ce que tous les néons des gares CEVA sont pour la sécurité ? C'est une bonne question, mais je pense qu'ils resteront allumés pour cette raison.

Mme Monod : pour répondre directement à M. Jotterand, les néons sont en bas des quais, en-dessous des quais, donc ils ne concernent pas du tout la sécurité ferroviaire, je vous le garantis.

Mme Moyard : on regardera ce qu'il en est, M. Dättwiler, concernant le tennis-club des Fraisiers parce que, effectivement, cela devrait être réglé.

En ce qui concerne l'accès à la salle du Conseil municipal, je souscris au questionnement de M. Dérobert. Par contre, je ne sais pas exactement quelle est la bonne solution, parce que si on laisse simplement la porte ouverte n'importe quand, il faut se rendre compte que n'importe qui, pendant qu'on est tous là dans cette séance, monte assez facilement dans les bureaux au 1^{er} ou au 2^e étage, donc il y a quand même des éléments de sécurité. Je vais reprendre cette question, j'ose imaginer qu'elle avait été étudiée au moment de la rénovation de la salle. Eventuellement, laisser ouvert pendant les premières 20 minutes après le début de la séance mais peut-être pas jusqu'à maintenant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

En ce qui concerne les économies d'énergie, je n'ai pas été faire un transport sur place, pour savoir exactement où étaient les néons, mais on peut volontiers contacter CFF infrastructures et regarder avec eux ce qu'il en est parce qu'effectivement je trouve assez ubuesque les écrans allumés pour dire qu'ils sont vides. On va suggérer aux CFF de faire quelque chose et peut-être qu'ils nous répondront qu'ils ont déjà pris entretemps toutes les mesures.

Mme Monod, en ce qui concerne la date du début de chauffe, c'était effectivement une question que la task force s'est posée. Je dois vous dire que les deux dernières semaines ont été assez difficiles tant pour les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration que pour les locataires de la ville de Lancy et de la FCIL. Pour le dire autrement, on a quand même eu un certain nombre de plaintes. En amont, sans connaître la météo qui allait s'annoncer en ce début de semaine, nous avons décidé de préréserver les créneaux auprès des chauffagistes parce que, évidemment, nous n'étions pas les seuls à vouloir enclencher les chaufferies à mi-octobre comme l'avait demandé le Canton, et donc nous avons décidé avec l'accord du Conseil administratif de donner les ordres de chauffe entre ce lundi et aujourd'hui. Donc, aujourd'hui, sauf problème, nous pouvons garantir que l'ensemble des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier de la ville de Lancy ont été mis en chauffe. Je comprends tout à fait votre souci et effectivement quand il fait quasiment 20 degrés au meilleur de la journée, on peut se poser la question. Maintenant je pense que tous ceux qui partent le matin travailler vers 7h00 ont vu qu'il faisait des températures assez différentes, nous sommes à l'automne, le gradient entre le plus faible et le plus chaud est quand même assez important. D'autre part, il y a eu un effort quand même tout à fait sensible de la part à la fois du personnel et de nos locataires. Et pour avoir pris différentes informations je pensais que c'était un trend généralisé et que les recommandations du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral avaient été largement suivies, j'ai dû déchanter parce qu'en fait une grande majorité des régies, elles, ont fait comme d'habitude et donc ont lancé les chaufferies le 1^{er} octobre principalement pour s'économiser la gestion des plaintes. Ce que j'ai regretté parce que, nous, nous avons joué le jeu, nous avons demandé à nos collaboratrices et collaborateurs de faire l'effort, ce n'était pas facile. Cela fait deux semaines qu'il fait 16-17 degrés dans mon bureau, j'ai aussi mis des chaussettes de ski, des tisanes et des plaids. C'est peut-être parce que je suis frileuse, mon collègue Bonfanti n'avait pas ce problème. Donc on estime avoir joué le jeu, mais on ne voulait pas non plus jouer les prolongations et on ne voulait pas se retrouver dans la situation où si on téléphonait à nos chauffagistes le lundi 17, ils nous disaient qu'ils s'en occuperaient d'ici le 10 novembre.

Mme Bonvin Bonfanti, non effectivement les crèches ne sont pas des lieux publics, ce sont des infrastructures ouvertes à des utilisateurs, mais de la même manière qu'on ne vient pas y charger son portable, a priori on ne vient pas non plus s'y poser pour allaiter son enfant si on n'a pas un lien avec la crèche en question. J'imagine assez mal un responsable refuser si une personne venait, mais effectivement c'est normal que vous ne les trouviez pas sur l'application.

Quant à vous dire les repas ou les menus qui étaient fournis par notre prestataire cette semaine, j'en suis bien évidemment incapable. J'estime que ce n'est pas forcément dans mes tâches. Ce que je peux vous indiquer c'est que tous nos restaurants scolaires, de même que les structures de la petite enfance qui fonctionnent avec E-délice, respectent le label fourchette verte et que dans ce sens-là les menus sont équilibrés. S'il n'y a pas eu de légumineuses cette semaine, je pense que c'est plutôt exceptionnel, mais je comprends votre intérêt en lien avec un précédent point de l'ordre du jour.

Mme Gachet : concernant les cinq questions que j'ai relevées, pour la buvette au parc Louis Bertrand, nous avons reçu la gérante avec laquelle nous avons discuté et nous avons effectivement mis fin à la location suite à de très nombreuses plaintes relevant des utilisateurs du parc et des utilisateurs quelques-uns de la buvette pour lesquels le comportement engendrait quelques difficultés. Il y a eu des remédiations, il y a eu des formations,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

malheureusement force est de constater que cela n'a probablement pas été suffisant. Par contre, il nous tient vraiment à cœur de replancher sur la question de l'attribution et de rester dans une logique buvette et non pas restaurant. Là nous n'étions pas forcément d'accord sur l'orientation qui était prise par ces gérants malgré les remises à l'ordre, cela reste pour nous une buvette de parc, destinée à une clientèle jeune, enfantine, les parents, les familles et pas destinée à des gens qui viennent régulièrement prendre des plats du jour. On va retravailler sur le périmètre et sur l'attribution mais notre objectif est de garder ce lien social, cette buvette est le lieu central où les gens discutent avec une population extrêmement mixte, la relation avec le sport, la relation avec les familles, il y a Clair-Bois qui est à côté. C'est cette mixité que l'on revendique, donc on va travailler d'arrache-pied sur la suite et faire en sorte que cette buvette réouvre très rapidement.

Concernant l'éclairage du tennis-club, nous allons reprendre la question avec M. Carnazzola, tout en sachant que tous les clubs ont reçu les directives en lien avec les mesures que l'on a prises, que ce soit un club de football ou un club de tennis, il y a un délai maximal de 15 minutes pour éteindre la lumière à la fin du match. Donc, nous allons mettre en place les surveillances qu'il faut. Là, si j'ai bien compris, c'était une fois pendant une journée où il pleuvait. C'était peut-être dû à des problèmes techniques, je ne peux pas me prononcer, mais par rapport aux directives émises dans le cadre des économies d'énergie, les directives sont claires et ont été transmises à l'ensemble des comités et présidences de club.

Concernant la demande que l'on a faite pour la patrouilleuse scolaire au Plateau, nous n'avons à ce jour pas encore reçu de réponse du Canton. C'est un sujet qui nous préoccupe et je vais voir avec la police municipale mais c'est vraiment un dossier dont la validation incombe au Canton et c'est là où pour le moment on a quelques difficultés. Au-delà de cela, c'est ce que vous aviez dit, il y a aussi l'assainissement du trafic, mais ce sont des démarches qui ont lieu, il y a des discussions qui ont eu lieu avec l'Institut Florimont, c'est tout ce que je peux dire moi à mon niveau.

Concernant les roms, c'est une difficulté qu'on a dans le sens où ces gens se trouvent très souvent sur le domaine privé, la police municipale ne peut donc pas les interpellier, ce d'autant que la législation a changé et qu'on ne peut plus donner d'amendes aux roms qui font de la mendicité.

Concernant le rugby, je suis quand même contente qu'on ait pu octroyer 0,02 %, en sachant que ce n'est pas un club lancéen. Donc, cela devait probablement faire partie des soutiens au sport par rapport à un événement qui a dû avoir lieu aux Cherpines, ce n'est aucun cas une association de Lancy. Mais c'est vrai qu'on a un pot commun qui nous permet de soutenir des événements qui relèvent d'une fréquentation de Lancéens. Donc ce pourcentage me satisfait quand même quand bien même il n'est pas suffisant.

M. Bonfanti : quelques compléments par rapport à la problématique de la sécurisation des tronçons du côté du Plateau. Le premier élément, comme cela a été dit, nous sommes en discussion avec l'institut Florimont parce qu'on est en train de travailler sur le plan localisé de quartier de Florimont et que celui-ci demande des modifications au niveau du plan de mobilité réalisé dans cette école et qui ne convient plus. Donc ce plan de mobilité est en discussion maintenant depuis passablement de temps. Il est piloté par le Canton, conjointement par l'Office de l'urbanisme et l'Office cantonal des transports. Une présentation du plan de mobilité avait été faite aux représentants de l'Institut Florimont qui n'étaient pas convaincus par les recommandations de cette étude, donc des discussions sont encore en cours et si je ne me trompe pas, au premier semestre de l'année prochaine, un retour sur l'étude va être fait pour qu'on puisse prendre des décisions qui pourraient avoir un impact sur le réseau de circulation dans ce périmètre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Un autre élément, c'est que la voie verte est censée passer dans ce périmètre, ce qui accentue les problématiques et les discussions avec l'Institut Florimont et les habitants du quartier.

Le dernier élément est la demande que nous avons faite à l'Office cantonal des transports sur une mise à 30km/h de la route de St-Georges. Si mes souvenirs sont bons, il y a eu une acceptation du Canton sur un secteur et pas sur l'ensemble du réseau, sur le secteur débutant à l'entrée du cimetière jusqu'au passage-piétons après l'école du Plateau. Là on aurait un secteur qui serait à 30km/h en journée pour que les véhicules ralentissent et posent moins de problèmes de sécurité aux enfants qui traversent dans les deux sens. Il y a aussi une demande qui a été faite pour le 30km/h sur l'ensemble cette fois de la route de St-Georges, durant la nuit, parce que là ce sont des problématiques de nuisances sonores. On va plutôt dans le bon sens, la problématique après c'est la mise en œuvre qui prend toujours du temps avec le Canton.

Un autre élément que je peux vous présenter et qui sera présenté en Commission de l'aménagement du territoire, c'est que le Canton nous a fait un retour par rapport à la rampe de Pont-Rouge. Je rappelle qu'en 2017 nous avons fait des demandes par rapport à la rampe de Pont-Rouge sur une interdiction de descendre dans la mesure où nous voulions entraver le plus possible la circulation sur la place des Ormeaux. Nous avons une séance technique cette semaine avec le Canton et j'aurai le privilège de présenter les variantes qui nous ont été présentées à mes deux collègues et moi-même mardi matin. Une décision sera prise et elle sera ensuite présentée en Commission de l'aménagement du territoire.

M. Couto : je clos la séance. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22h56.

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 octobre 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une personne du public : j'ai une question par rapport au chemin du Bac et la construction qui a été faite par l'entreprise Amag. Qui doit remettre en place ? C'est bien la commune de Lancy ? Qui doit refaire cette route ? Je l'utilise tous les jours quand je reviens à la maison, par le chemin du Bac, je suis obligé de tourner à gauche. *[L'intervention est inaudible]*.

M. Bonfanti : effectivement, vous n'êtes pas le premier à nous dire qu'il y a une problématique au niveau de la qualité du chemin du Bac, derrière l'entreprise Amag, c'est vrai. La problématique que nous avons de notre côté, c'est qu'en fait nous avons d'autres investissements qui sont dans le périmètre et que nous devons chronologiquement faire les travaux en même temps. Il y a la question de la voie verte qui doit aussi passer par là-bas, la voie verte est donc un réseau de circulation pour les vélos qui doit passer juste à côté de l'Institut Florimont et donc nous avons dû retarder de potentiels travaux sur ce périmètre. Vu que vous n'êtes pas la première personne à me le dire en l'espace de quelques semaines, je vous propose de dépêcher un ingénieur dans ce périmètre pour voir où il y a des problèmes et voir si nous pourrions faire des travaux qui pourraient permettre de répondre à cette problématique.